



# LES ECHOS DE CREMPS

Site internet : [cremps.fr](http://cremps.fr)

<https://www.intramuros.org/cremps.fr>



## Sommaire

Procès-verbaux des  
séances du Conseil  
Municipal

Pages 2 à 17

Cérémonies et  
hommages

Pages 18-19

Informations paroissiales  
Page 20

La vie du village

Page 21

Urbanisme

Pages 21-22

Etat civil

Page 22

Pluviométrie

Page 23

Environnement

Pages 23-24 ; 28-30

Congrès

Pages 25-26

Crèche

Page 26

Téléphonie

Pages 27-28

Vie associative

Pages 29-35

Rencontre avec le  
Sénateur

Page 35

Ma déchèterie évolue

Page 36

Les Echos de Cremps  
Tél. 05 65 24 74 27  
[cremps@orange.fr](mailto:cremps@orange.fr)

La mairie est ouverte les  
lundi de 13h à 17h  
mercredi de 9h à 12h  
vendredi de 13h à 16h

Mesdames, Messieurs,  
Chères Crempsoises, Chers Crempsois,

Au seuil de cette nouvelle année, je vous présente, au nom du Conseil Municipal, mes vœux les plus chaleureux, pour vous et ceux qui vous sont chers. Que cette année 2025 vous soit heureuse, prometteuse, faites d'épanouissements familiaux, personnels ou professionnels. Qu'elle soit synonyme d'une vie meilleure et qu'elle vous apporte santé, joie, réussite, ambition et sérénité.

L'année 2024 a été marquée par deux scrutins : les élections européennes puis suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale annoncée par le Président de la République les élections législatives anticipées ont eu lieu les 30 juin et 7 juillet. 2024, l'année où... la France a connu quatre premiers ministre et autant de gouvernements, une première sous la V<sup>e</sup> République. La situation financière de notre pays traverse une période délicate.

A l'inverse de l'Etat, les collectivités locales ont l'obligation de présenter et de réaliser annuellement un budget équilibré. Il peut donc paraître injuste d'imposer aux collectivités locales un effort financier d'au moins 5 milliards d'euros, dont 3 milliards seront directement ponctionnés sur les recettes réelles de fonctionnement.

La fragilité politique complique encore plus les décisions nécessaires pour faire face aux défis de notre époque. Les discussions budgétaires, marquées par des désaccords profonds, retardent des choix cruciaux et laissent planer des incertitudes sur la trajectoire économique et sociale de la France.

Pour nous élus, comme pour tous les élus municipaux de France, le glissement vers 2025, c'est programmer la réalisation d'un budget avec des projets structurants pour notre commune : sécurisation de la traversée du village, mise aux normes électriques de l'Eglise, pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle « Le Préau », équipements de tous les luminaires des bâtiments publics en LED, travaux énergétiques à la Mairie : isolation du plancher intermédiaire, isolation des murs par l'intérieur, installation d'une pompe à chaleur réversible au rez-de-chaussée et la rénovation de la toiture. Nous comptons pouvoir réaliser raisonnablement ces projets.

Pour terminer sur une bonne nouvelle, vous êtes cordialement invités à la traditionnelle cérémonie des vœux qui aura lieu le

**samedi 11 janvier 2025** à 19h à la salle des fêtes.

J'espère avoir l'opportunité de vous retrouver et d'échanger avec vous autour d'un apéritif dînatoire.

Très bonne année 2025 qui, je l'espère, se déroulera sous les meilleurs auspices.

Bien à vous,  
**Nathalie Ricard, Maire.**

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 FEVRIER 2024**

### **Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2023.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2023 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### **Délibération DETR – travaux mise aux normes électriques de l'Eglise.**

Lors du précédent conseil municipal, une délibération avait été prise pour demander une subvention à hauteur de 30 % . Les services de la Préfecture nous ont fait savoir que le pourcentage était désormais de 25 % uniquement sur la mise aux normes électriques. Le chauffage et la sonorisation sont à exclure du devis. L'entreprise Allez et Cie a été sollicitée pour refaire tous les devis : apporter quelques précisions sur le chauffage à savoir quel serait l'équipement (radiant ou lustre) le mieux adapté surtout en rapport qualité/prix/consommation. L'entreprise a été contactée : réponse au prochain conseil.

### **Délibération tarif copieur.**

Mme le Maire informe l'assemblée que le copieur a été changé depuis mi-janvier. De ce fait les tarifs des photocopies doivent être modifiés pour les associations communales qui souhaitent bénéficier de ce service. Les tarifs proposés sont les suivants :

- Format A4 noir et blanc : 0,0035 €
- Format A4 couleur : 0,035 €
- Fourniture papier A4 : 0,018 €
- Fourniture papier A3 : 0,033 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de fixer le coût des photocopies comme précisé ci-dessus.

### **Délibération nomination nouvelle voie.**

Le Maire rappelle la délibération prise le 29/11/2021, nommant les voies de la commune. Et fait part aux conseillers qu'il convient de numéroter une adresse situé sur la RD 911 non encore nommée. Les communes de Concots et d'Esclauzels (limitrophes de la RD 911) ont déjà nommé cette voie lors de leurs adressages respectifs. Elles ont donné leurs accords pour que la commune de Cremps utilise le même nom de voie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28, considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire, vu la délibération du conseil municipal en date du 25/11/2019 décidant de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune, le conseil municipal décide de la création de la voie libellée au numéro voirie suivant : route du Quercy N°4477.

Commande de plaques auprès de La Poste : depuis l'adressage des constructions nouvelles ont vu le jour, il convient donc de commander 9 plaques. Devis de la Poste : 128.20 € TTC. Devis validé par le conseil municipal.

Plan de la commune : Mme le Maire propose la mise en place d'une carte avec le nouvel adressage ou tous les chemins, rues, routes, places seraient répertoriés par ordre alphabétique. Cette carte pourrait être mise à la place de celle déjà existante (qui comporte les anciens noms de lieux-dits) sur la place du village. Devis de Margotte (Aujols) : 650.00 € TTC. Le conseil municipal donne un avis favorable.

### **Etude faisabilité mise en place de panneaux photovoltaïque à la mairie.**

Mme le Maire rappelle que la collectivité est accompagnée par Territoire Energie Lot pour une étude de faisabilité. Ce dossier a fait l'objet d'un accord préalable moyennant un coût de 1 500 € HT. La participation demandée à la collectivité est de 500,00 € net de taxe. Si les travaux sont réalisés, la somme de 500.00 € sera remboursée par Territoire Energie. M. Abdallah Soilihi a réalisé l'étude : possibilité de poser des panneaux solaires sur le toit de la mairie. 10 panneaux peuvent y être installés avec la possibilité d'en rajouter un autre si besoin. Ces panneaux pèsent 26 kg chacun pour une puissance de 5 kwc chacun et sont garantis 25 ans. La salle des fêtes pourra être raccordée, ce qui permettra de réduire les factures d'énergie. Le coût de l'installation s'élève à 14 000 € avec un temps de retour sur investissement de 13 ans en autoconsommation collective.

Le conseil municipal a donné, à l'unanimité, un avis favorable. Mais il souhaite une précision sur deux points : la prise en compte dans l'étude de la salle « Le Préau » et demander à TE 46 si la toiture de la salle des fêtes serait plus adéquate pour supporter les panneaux (orientation, nombre de panneaux...). Claude Conquet s'occupe d'en faire la demande.

**Devis portail coulissant pour le cimetière.**

Deux entreprises ont été sollicitées :

Métallerie Vernac : portail à l'état brut : 1 905.60 € TTC ou thermolaqué : 2 258.40 € TTC.

La Forge de Pech-Petit : portail à l'état brut : 2039.40 TTC ou thermolaqué : 2 422.20 € TTC. Très peu d'écart entre les 2 devis, Le conseil municipal valide le devis de La Forge de Pech-Petit ( finition rail et roues en inox).

Dario Christophe : réalisation d'une tranchée avant la mise en place du portail + reprise des murs de l'entrée du portail : 572.21 € TTC. Devis validé.

**Puits du Combal.**

Deux entreprises sollicitées : Moles et Conduché-Hardouin à Escamps. Une seule ayant répondu, l'entreprise Conduché-Hardouin, le Conseil Municipal souhaite avoir d'autres devis. Mme le Maire va relancer l'entreprise Moles et Jocelyne Cournède contacte l'entreprise Banide.

**Choix participation aux commissions du Parc.**

Claude Conquet se porte volontaire pour participer aux commissions développement territorial et environnement.

**Informations diverses.**

- Sécurisation du village sur la R.D 26 (centre du village) : les services voirie du Département vont étudier la faisabilité d'un traçage de chicanes devant la Mairie avec possibilité de garer 3 véhicules et la création d'un mini rond-point dans le village. Dans le cadre des amendes de police, la collectivité peut prétendre à une subvention de 30 % jusqu'à 30 000 € de travaux. Dossier à déposer avant fin avril. Les élus sont en attente d'une proposition des services du Département.

- Travaux rénovation Mairie : devis reçus : Pompe à chaleur, électricité et isolation. Les devis seront envoyés à Territoire Energie pour analyse.

- Appartement école, isolation du bâtiment et projet garages : trois architectes se sont déplacés : Alibert Sens de Lalbenque (après avoir étudié notre demande, quelques jours après sa visite, il a fait savoir qu'il avait de nouvelles missions et qu'il ne pourra pas prendre en charge la rénovation dans des délais corrects) Gay Laurent de Bach (a fait une proposition), Montal Michel de Cahors (veut savoir s'il doit faire plusieurs dossiers). De ce fait, un rendez-vous doit être pris avec la secrétaire Générale de la Préfecture du Lot pour présenter le projet.

- Loto de Printemps organisé par la Gariote le dimanche 24 mars à 14h. Toutes les infrastructures et les équipements seront mis à disposition de l'association pour la bonne réussite de ce loto.

- Chemin Croix de Benai : éboulement devis 24 960.00 € TTC (remise en état à l'identique c'est-à-dire en pierres). Les élus trouvent le devis élevé, ils demandent un autre devis en remplaçant les pierres par des parpaings (chemin non visible depuis la route).

- Route des Fournets : suite à un incident sur la route des Fournets un éboulement a été constaté. La communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne s'occupe de ce sinistre. Les élus renouvellent, auprès de la communauté de communes, leurs inquiétudes sur l'état de cette route. Elle se dégrade tous les jours un peu plus. Ils demandent que les trous soient rebouchés mais dans l'attente il serait souhaitable que des panneaux de signalisation soient mis en place pour signaler le danger.

- La commission des impôts directs doit se réunir le mercredi 6 mars à 14h. Le géomètre du cadastre sera présent. Tous les titulaires et suppléants sont convoqués.

- Recensement 2024 : il a eu lieu du 18 janvier au 17 février. La commune compte désormais : 431 habitants soit une augmentation de 21.41 % par rapport à 2018 et 286 habitations soit 11,28 % de plus qu'en 2018.

- PLUi : l'enquête publique sera ouverte à partir du 25 mars 2024 à 9h jusqu'au 30 avril 2024 à 12h. Un flyer sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres + information sur le site et sur l'application Intramuros et un envoi par courrier ou email à toutes les personnes inscrites sur le registre de concertation.

- Visites du Syded : plusieurs Crempsois et Crempsoises ont répondu présent aux visites programmées par le Syded le 24 janvier à 18h et le 14 février à 14h30. Un covoiturage a été mis en place.

- Composteur collectif : courant décembre 2023, le conseil municipal a validé la mise en place d'un composteur collectif. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les collectivités ont l'obligation de mettre en place pour les habitants des solutions de tri à la source pour la valorisation des biodéchets. Ce composteur sera installé place des festivités. Toutes les personnes intéressées pourront ainsi l'utiliser. Le Syded doit se rapprocher de la référente communale (Agnès Leris) pour l'installation et la mise en service du matériel.

- Endurance équestre : elle aura lieu les 9 et 10 mars sur la commune ainsi que sur les communes environnantes.

- 2<sup>ème</sup> Fête du livre : en partenariat avec l'association ELAN et le livre une aventure vous donne rendez-vous le samedi 16 mars à Lalbenque de 9h à 18h et le dimanche 17 mars à Cremps à 14h30 pour l'inauguration de la boîte à livres place de l'église et à 15h, balade contée. La boîte à livres sera peinte aux couleurs de l'association ELAN.

Des flyers seront distribués dans toutes les boîtes aux lettres.

- Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) : une réunion aura lieu le mardi 12 mars à Lalbenque. Michel Marot et Claude Conquet seront présents.

- Elections européennes : elles auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Mme le Maire demande aux élus d'être présents pour la tenue du bureau de vote.

- Réservation de la salle des fêtes : l'association « le Chemin des Rencontres » de Laburgade demande la location de la salle des fêtes de Cremps pour le 31 décembre 2024, car leur salle des fêtes sera fermée pour cause de travaux, Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande. Le tarif en vigueur pour les associations extérieures à la commune est de 180 € (chauffage compris).

- Conseil des écoles élémentaire et maternelle de Lalbenque : la réunion a eu lieu le 27 février, Cathy Lacaze était présente à cette rencontre. Elle fait part à l'assemblée de quelques informations :

- Semaine des 4 jours : École maternelle : 85,4 % des parents souhaitent le renouvellement de la semaine scolaire sur 4 jours ; École élémentaire : 94 % des parents souhaitent le renouvellement de la semaine scolaire sur 4 jours,
- 11% des élèves vont au centre de loisirs les mercredis.

### **Informations diverses.**

Réunion du SDAIL le 7 mars à Pradines : Claude Conquet sera présent.

Comité Syndical du PARC le 14 mars à Soulomes : Claude Conquet y assistera.

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 13 MARS 2024**

### **Approbation du procès-verbal du 29 février 2024.**

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 février 2024 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### **Approbation compte de gestion 2023.**

Le compte de gestion est présenté par Michel Marot. Toutes les écritures font l'objet de remarques détaillées. Les réponses à toutes les questions sont apportées.

Le Conseil Municipal délibère, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celle relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après discussion, le compte de gestion 2023 est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Examen et vote du compte administratif 2023.**

Après présentation par le Président de séance, le compte administratif 2023 est adopté à l'unanimité des présents par les Maires-Adjointes et les Conseillers Municipaux comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		39 015,24		138 240,14	0,00	177 255,38
Opérations exercice	19 630,00	10 928,35	150 118,74	208 173,93	169 748,74	219 102,28
Total	19 630,00	49 943,59	150 118,74	346 414,07	169 748,74	396 357,66
Résultat de clôture		30 313,59		196 295,33		226 608,92
Restes à réaliser	60 000,00				60 000,00	0,00
Total cumulé	60 000,00	30 313,59		196 295,33	60 000,00	226 608,92
Résultat définitif	-29 686,41			196 295,33		166 608,92

Comme le précise l'article L.2121-14, Madame le Maire n'a pris part au vote du compte administratif.

#### Affectation du résultat :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 196 295,33**
- L'assemblée délibérante décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)		138 240,14
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		45 390,71
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>58 055,19</b>
	<b>DEFICIT</b>	
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>		<b>196 295,33</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2023</b>		<b>196 295,33</b>
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporté		
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068		29 686,41
Solde disponible affecté comme suit :		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)		166 608,92
Déficit résiduel à reporter - budget primitif		

L'affectation du résultat a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal. Le résultat reflète une situation financière saine et équilibrée qui permet d'envisager un avenir serein.

#### Informations des commissions.

Réunion du Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale du 1<sup>er</sup> mars (Agnès Leris titulaire) : 111 communes sont adhérentes à ce syndicat, 45 étaient présentes, quorum non atteint, réunion reportée au 8 mars à Labastide-Marnhac. La contribution 2024 sera de 2,80 €/habitant au lieu de 3,10 €. Le syndicat précise qu'il ne procède pas à l'euthanasie des animaux.

Réunion de secteurs relatives à l'information sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZaEnR) et à l'inscription dans le portail cartographique présentée par Romain Thomas, chargé de transition écologique et aménagement du territoire, communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne : Claude Conquet et Michel Marot ont assisté à la présentation des caractéristiques des zones et du portail associé :

- Les zones d'accélération doivent être définies à l'échelle communale : les maires s'inscrivent et leur identité est vérifiée.

- La CCPLL est inscrite mais simplement avec un droit de consultation.
- Les ZaEnR inscrites sont celles qui représentent un gisement, un potentiel de production d'énergies renouvelables. Elles ne sont pas un zonage d'urbanisme à proprement parler.
- Les étapes pour arrêter les zones sont : un avis de l'Etat, de la CCPLL, et du PNR des Causses du Quercy, une consultation du public (la forme de cette dernière étant libre et non-prévue par la loi), un débat en conseil communautaire, une délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal propose de s'inscrire dans la transition écologique et dans l'aménagement du territoire au travers des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, le Préau, ancienne école et presbytère (logements communaux), terrain sous la salle des fêtes.

Une délibération sera prise au prochain conseil.

Comité syndicat du PARC : Claude Conquet assistera à ce comité prévu le 14 mars.

### Informations diverses.

- Vide-grenier : la Gariote Crempsoise sollicite la municipalité pour l'organisation et la mise en place du vide-greniers qui aura lieu le 12 mai 2024 : déclaration préalable d'une vente au déballage, ouverture d'un débit de boissons temporaire, mise à disposition de la cuisine, barrières, panneaux de signalisations, ... Avis favorable de l'assemblée délibérante.

- Portail du cimetière : les deux entreprises interviendront pour la réalisation des travaux : La Forge de Pech-Petit pour le portail et Christophe Dario (maçon) pour le seuil du portail. La couleur du portail a été définie.

- Boîte à livres : elle a été installée (sous le bolet place de l'Eglise) par Patrick Molina. Elle sera inaugurée le 17 mars à 14h30 à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> fête du livre jeunesse en présence de l'association ELAN qui a participé à la rénovation de cette boîte. Puis une balade contée sera proposée à 15h avec Evatika Tisseuse de contes (autrice jeunesse et conteuse professionnelle originaire du Tarn et Garonne). Un goûter clôturera ce moment convivial.

- Puits du Combal : un rendez-vous est prévu avec l'entreprise Banide pour un devis.

- Chemin de la Croix de Benai : l'entreprise RFABB alerte la collectivité sur la réalisation d'un mur en parpaing (solidité, renforcement avec les fondations restantes, ...). Une réflexion est en cours entre les deux parties.

- Demande d'ajout d'un point de collecte boule à verres place des festivités : Mme le maire renouvelle la demande d'une boule supplémentaire. Cet équipement sera nécessaire pour la population et pour toutes les manifestations qui ont lieu au centre du village. Pour rappel la population a augmenté de 21 % par rapport à 2018. Un courrier sera adressé au SYDED et au SICTOM.

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2024

### Approbation du procès-verbal du 13 mars 2024.

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 mars 2024 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### Vote du budget primitif 2024.

Madame la maire indique que ce budget a été soumis à la validation du référent DGFIP, Monsieur Norman Guardia lors de la réunion de la commission communale des finances et commente les indications qui ont été données.

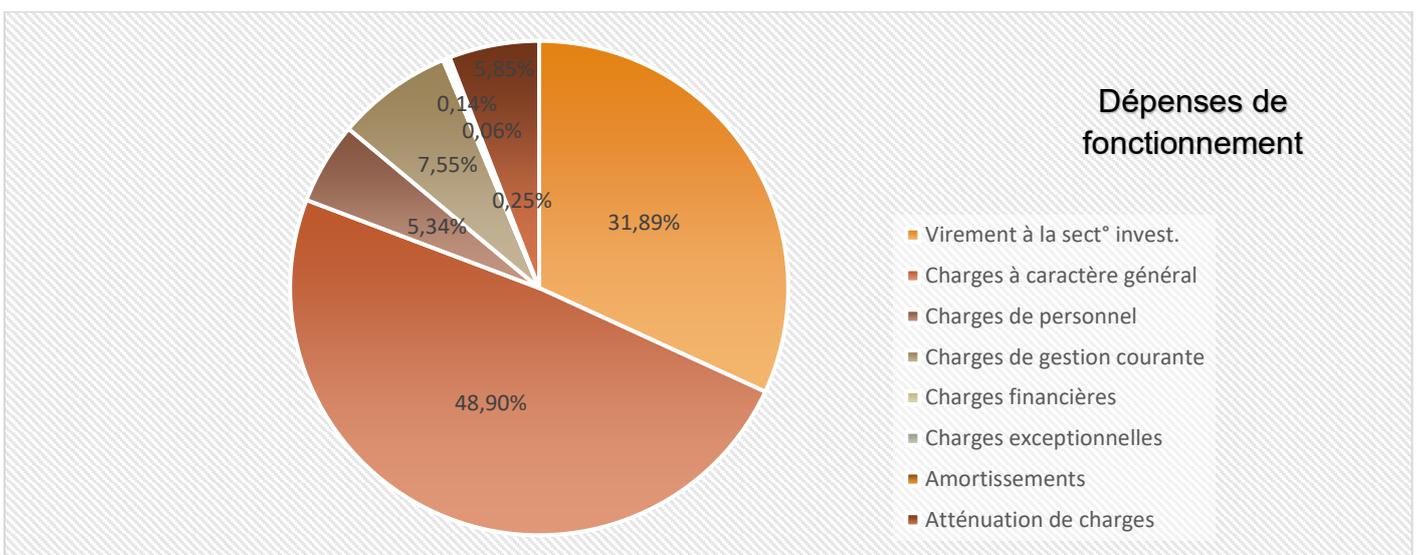
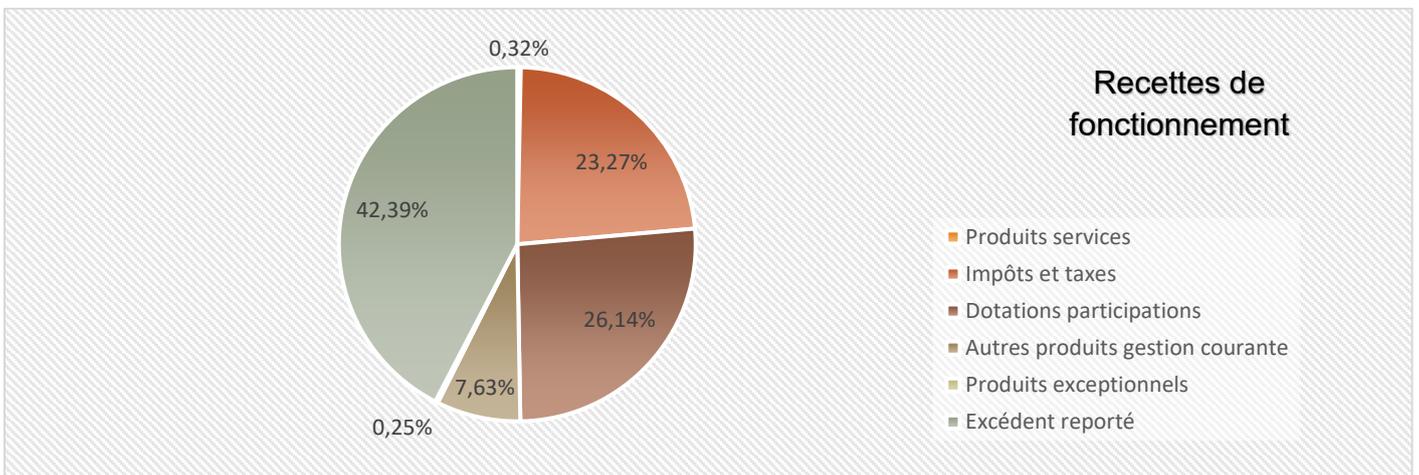
### Section fonctionnement :

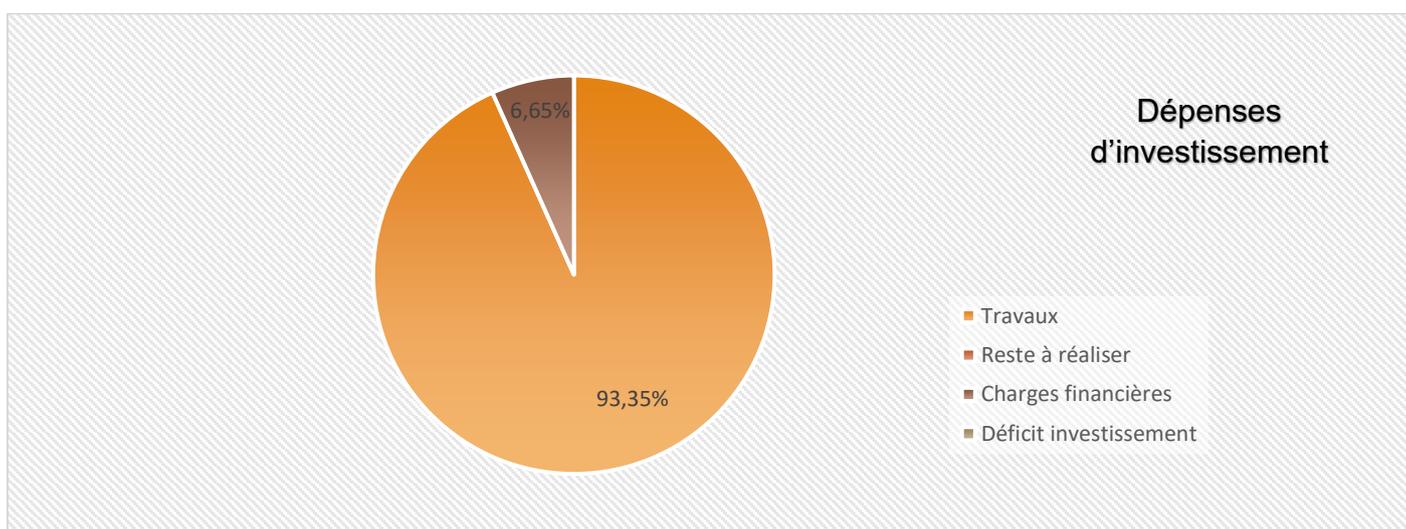
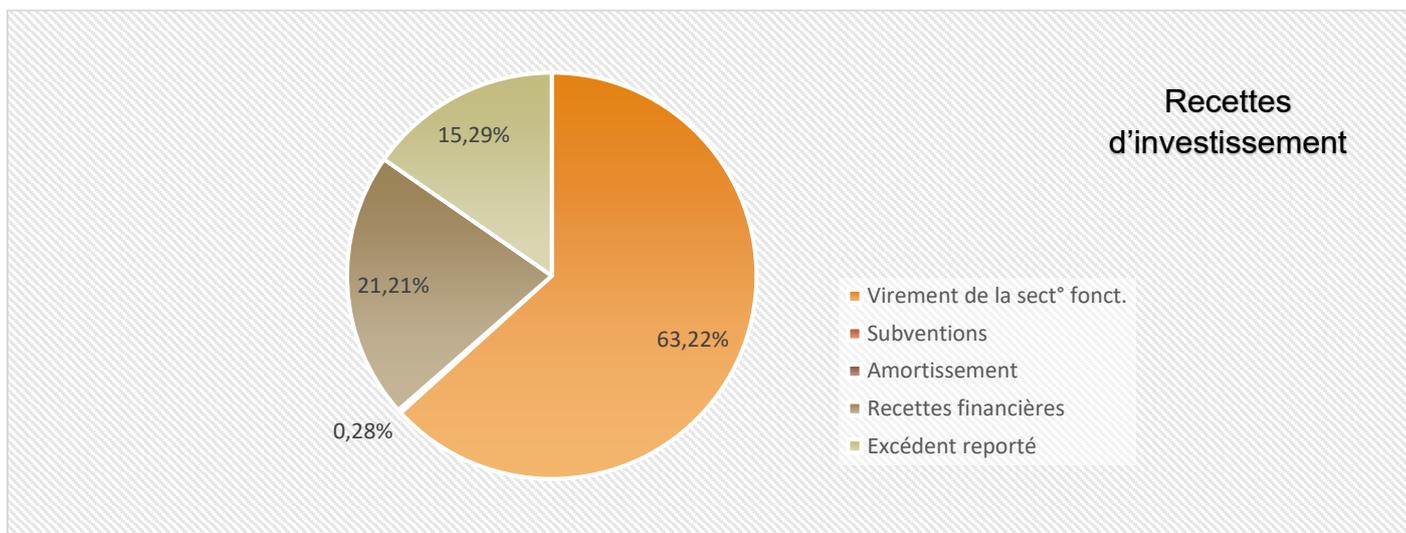
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	192 221,92	Excédent brut reporté	166 608,92
Dépenses de personnel	21 000,00	Recettes des services	1 239,00
Autres dépenses de gestion courante	29 680,00	Impôts et taxes	91 464,00
Dépenses financières	230,00	Dotations et participations	102 741,00
Dépenses exceptionnelles	563,00	Autres recettes de gestion courante	30 000,00
Autres dépenses	23 000,00	Recettes exceptionnelles	1 000,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 000,00	Total recettes réelles	<b>393 052,92</b>
Virement à la section d'investissement	125 358,00	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
<b>Total général</b>	<b>393 052,92</b>	<b>Total général</b>	<b>393 052,92</b>

**Section investissement :**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0,00	Virement de la section de fonctionnement	125 358,00
Remboursement d'emprunts	10 800,00	FCTVA	9 677,00
Travaux de bâtiments	83 000,00	Mise en réserves	29 686,41
Travaux de voirie	89 100,00	Amortissements	563,00
Autres travaux	13 000,00	Taxe aménagement	302,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Excédent reporté	30 313,59
Cautions	2 391,74	Cautions	2 391,74
<b>Total général</b>	<b>198 291,74</b>	<b>Total général</b>	<b>198 291,74</b>

Madame la maire soumet au vote le budget 2024 présenté, qui est approuvé à l'unanimité.





### Vote du taux des taxes directes locales.

Compte tenu de l'augmentation prévisionnelle de la base des impôts locaux (soit 3,90 %) et de la mise à jour du cadastre, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, a décidé de ne pas augmenter le taux des taxes directes locales pour l'année 2024. Les taux sont les suivants : Taxe foncière (bâti) : 27,27 % ; taxe foncière (non bâti) : 46,25 % ; taxe d'habitation : 7,46 % ; CFE : 14,45 %.

### Attributions subventions.

Après avoir étudié les diverses demandes de subvention, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

- 500 € à la société de chasse de la commune « Rallye Valse et Joyeuse » (2 abstentions)
- 700 € à l'association « La Gariotte Crempsoise »
- 80 € au Football Club Lalbenque Fontanes (2 joueurs du club sont de Cremps)
- 100 € à la FNACA Lalbenque
- 80 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Lot (métier de la coiffure)
- 480 € à l'Ensemble scolaire St Etienne pour un voyage à Najac du 21 au 24 mai pour les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> (40 €/nuitée : 4 enfants de la commune y participeront) – 1 abstention.
- 1 000 € à l'Ensemble scolaire St Etienne pour un voyage à Londres du 28 avril au 4 mai pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> (40 €/nuitée : 5 enfants de la commune y participeront)
- 2 740 € à l'école Ste Thérèse au titre des frais de fonctionnement de l'année en cours. (3 élèves de la commune fréquentent l'établissement).

Le montant de ces subventions s'élève à 5 680 €.

Le Comité des Fêtes de Cremps ne sollicite pas de subvention mais demande si la collectivité peut investir dans l'achat de quelques tréteaux en bois. Devis accepté pour un montant de 547,20 € TTC.

**Délibération demande de DETR travaux mise aux normes électriques de l'Eglise.**

Madame le Maire expose le projet de réfection de l'éclairage de l'Eglise dont le coût prévisionnel s'élève à 23 084,67 € HT et précise qu'il est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 23 084,67 €

DETR : 5 771,17 €

Fonds de concours CCPLL : 8 656,00 €

Autofinancement communal : 8 657,50 €

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité.

Les devis d'installation de 6 radiateurs infrarouge électriques et le remplacement de la sonorisation existante sont présentés pour un montant de 6 275.52 € TTC. Devis validés.

**Délibération ZAEnR (zones d'accélération des énergies renouvelables).**

Madame le maire demande que cette délibération soit ajournée, Vote à l'unanimité.

**Délibération délégation au maire pour mise en non-valeurs de moins de 100€.**

Madame le maire, après lecture concernant l'admission en non-valeur, propose au Conseil Municipal de lui déléguer l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant jusqu'à un seuil de 100 euros (cent euros). Cette délégation est valable pour toutes les catégories de créance. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide de déléguer l'admission en non-valeur à Madame le maire.

**Service ADS : Elargissement des missions à l'instruction des autorisations des actes relatifs à la publicité.**

La décentralisation de la police de la publicité a été opérée en date du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les communes, s'étant opposées au transfert de cette police à la Communauté de Communes, exercent désormais la compétence de police de la publicité.

Cette nouvelle compétence comporte plusieurs volets dont l'instruction des actes relatifs à l'affichage extérieur (instruction des autorisations préalables et des déclarations préalables).

La Communauté de Communes propose aux communes qui le souhaitent de confier l'instruction de ces actes au Centre Instructeur Quercy-Causse qui réalise déjà l'instruction des actes d'application du droit des sols pour les communes adhérentes au service commun et disposant d'un document d'urbanisme.

Étant entendu que le Maire reste seul compétent en matière de délivrance des actes et/ou autorisations et concernant l'exercice du pouvoir de police.

Madame le Maire précise que les Communautés de Communes portant le service commun proposent les modalités financières suivantes : absence de tarification la première année de mise en œuvre de cette mission compte tenu du nombre restreint d'actes attendus. Cette disposition sera réévaluée au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Les élus approuvent l'avenant n° 2 aux conditions indiquées ci-dessus.

**Informations diverses.**

- Sécurisation du village : le Syndicat Département d'Aménagement et d'Ingénierie (SDAIL) a réalisé, à la demande de la collectivité, une analyse de faisabilité de la sécurisation RD 26 en agglomération. Mme le Maire a présenté l'étude. Après discussions, il a été décidé d'installer un radar pédagogique aux abords de la Mairie et deux panneaux « cédez le passage » au croisement de la route du Mas de Ballard et de la Route du Centre Bourg (en venant de Concots) ainsi que des places de parking aux abords de la mairie. Les élus s'interrogent sur la nature du revêtement des places de parking, le positionnement de celles-ci et l'aménagement des bordures. Un complément d'information va être demandé au SDAIL. Pour ce projet la commune peut prétendre à une dotation au titre des amendes de police. Le montant du projet doit être supérieur à 2 000€ HT et il est plafonné à 30 000 € H.T sur 3 ans.

- Cérémonie du 8 mai : elle aura lieu le mercredi 8 mai 11h30.

- Eglise et mur du cimetière : il est nécessaire de couper la végétation grimpante sur la façade de l'église et le mur du cimetière : devis de l'entreprise LAFAURIE Yann 473 € TTC. Devis validé.

- Puits du Combal et mur de soutènement du chemin des Fontanelles : l'entreprise BANIDE a été retenue pour réaliser les travaux de réfection du puits pour un montant de 7 600 € H.T et 13 500 € H.T pour reconstruire à l'identique le mur en pierre du chemin des Fontanelles.

- Chemin de la Vallée : il sera remis en état et goudronné jusqu'à la dernière maison pour un montant de 7 943,13 € TTC.
- Vide-grenier : la Gariote Crempsoise organise son 3<sup>ème</sup> vide grenier le dimanche 12 mai de 10h à 18h.
- Marché semi-nocturne : une épicerie ambulante sera présente le jeudi à partir de 17h. Date de début du marché à définir.
- Cimetière : les travaux de réalisation du socle du futur portail du cimetière commenceront le lundi 22 avril.
- Entrée salle des fêtes : les travaux débuteront le lundi 15 avril.
- Autoentrepreneur : Michel Deilhes informe la collectivité qu'il peut effectuer de petits travaux non physiques.
- Commission communale des impôts directs : Mme la Maire informe que la CCID s'est réuni dernièrement en présence du géomètre du cadastre, 107 dossiers ont été étudiés. Il est important de préciser que même si les travaux sont déclarés en mairie via un permis de construire, une déclaration de travaux..., il est obligatoire d'informer les impôts de tous changements. L'imprimé à remplir et renvoyer aux Impôts est le cerfa 6650 déclaration modèle H1 (impôts locaux, locaux d'habitation maison individuelle et dépendances). Il n'y a aucun lien administratif entre la Mairie, le service Urbanisme et les Impôts. Tout pétitionnaire doit faire sa propre déclaration.
- Préfecture du Lot : rendez-vous pris avec Mme Adeline BARD, Secrétaire Générale de la Préfecture du Lot. Mme le Maire lui a présenté les futurs projets : logement, isolation bâtiment, garages. Contacts vont être pris avec différents organismes pour lancer les procédures.

### Informations diverses.

Terrain communal : Mme le maire a reçu un courrier de M. Pascal PERROT. Il sollicite l'avis du conseil municipal pour l'achat d'un terrain communal mitoyen au sien en vue de construire une maison. Après discussion, les élus souhaitent garder ce terrain constructible dans l'unité foncière de la commune.

Demande de procédure pour l'installation d'un miroir (Route de Biarques) : M. Guy Sauvin sollicite la commune pour connaître les démarches pour la mise en place d'un miroir pour faciliter la sortie de sa propriété. La Communauté de Communes a été sollicitée pour avoir l'avis du technicien, l'emplacement a été défini. Un courrier sera envoyé au demandeur pour lui préciser que la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a donné son accord, que la commune de Cremps ne prendra pas en charge l'achat du miroir et par la même occasion il lui sera notifié de débroussailler de part et d'autre de son entrée.

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2024**

### **Approbation du procès-verbal du 11 avril 2024.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 avril 2024 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### **Décision par délégation.**

Loyer révisable : logement presbytère n° 1 au 1<sup>er</sup> juillet, il passe de 398,34 € à 412,38 €.

### **Délibération ZaEnR (zones d'accélération des énergies renouvelables).**

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZaEnR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Les élus ont repéré des emplacements susceptibles d'accueillir des panneaux photovoltaïques en toiture : mairie, ancienne école, salle des fêtes, salle le préau, presbytère, et un projet de bâtiment au Lac du Fraysse et au sol : terrain à l'arrière de la salle des fêtes.

La loi prévoit un temps de concertation obligatoire avec les habitants. Pour la commune de Cremps ce temps de concertation est fixé du 26/06/2024 au 13/07/2024. Les habitants pourront adresser leurs remarques ou observations en déposant un courrier à la Mairie ou en envoyant un mail.

Les projets d'installations de panneaux photovoltaïques seront soumis à l'avis de l'Etat, de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne et du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy.

Madame la Maire précise que Territoire d'Energie Lot a déposé une déclaration de travaux pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie (travaux initialement prévus). Le dossier a été accepté. La consultation des entreprises va être lancée (il faut que l'entreprise soit adhérente à la charte Lot Solaire) et contact en cours avec un charpentier pour s'assurer de la solidité de la toiture pour supporter les panneaux.

**Demandes de subvention.**

L'association « Lot Allegro » a en projet d'organiser à Cremps, le 12 juillet, un concert d'un duo de violoncellistes chevronnés. L'association sollicite le conseil municipal pour une subvention. Après avis, les élus ont décidé d'octroyer une subvention de 300 €uros. De ce fait il convient de prévoir un virement de crédit du compte 615231 vers le compte 6574 « subvention association ». Le virement est accepté à l'unanimité.

**Adhésion aux services santé /prévention.**

Madame le Maire expose à l'assemblée délibérante que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 26 novembre 2023, de créer un service santé-prévention. Madame le Maire explique que ce service est mis en place pour tout le personnel travaillant dans les collectivités locales. Pour la commune, l'agent concerné est le secrétaire de mairie. L'adhésion à ce service est de 85 €/agent. Notre agent travaillant sur quatre communes (Laburgade, Cremps, Berganty et Belmont Sainte-Foi), une rotation sera effectuée entre ces collectivités.

**Adhésion au groupement de commande porté par les syndicats départementaux d'Energies.**

Les départements du Gard et la Haute-Loire souhaitent rejoindre le groupement. Un avis favorable a été donné par l'assemblée délibérante. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le renouvellement de son adhésion au groupement de commande pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fourniture, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique.

**Rapport annuel du SPANC.**

Michel Marot a présenté un résumé du rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le rapport détaillé a été envoyé à tous les élus et est consultable pour tous les administrés en mairie.

Le SPANC assure la gestion Assainissement pour une population de 9 000 habitants sur 23 communes, dont 7 000 de manière permanente.

En cas de construction : contrôle du dossier, puis contrôle sur site de la nouvelle installation.

En cas de vente : le futur propriétaire doit être informé de l'état de l'installation. Le SPANC doit être informé de cette vente.

Périodicité du contrôle des installations : tous les 6 ans. Peut être ramené à 4 ans si l'installation n'est pas considérée aux normes. Tarifs : contrôle de conception : 150 € ; contrôle de réalisation : 100 € ; contrôle périodique : 100 € ; contrôle pour une vente : 170 €.

**Cremps** : nombre de résidences principales : 190 ; nombre de résidence secondaires : 61

Contrôles sur la commune de Cremps en 2023 : 6 et 5 pour vente.

Installations correctes : 2 ; défaut d'entretien ou usure : 1 ; non conformes : 3.

Des opérations de réhabilitations groupées ont été menées afin de préserver les zones de forage, les communes concernées : Aujols, Laburgade, Flaujac-Poujols, Crégols, Beauregard, Saillac, Vidaillac.

Composition du Conseil d'exploitation du SPANC : 7 membres de la Communauté de Communes et 4 membres du SESEL (Syndicat de l'eau)

**Rapport sur la fermeture du réseau cuivre.**

Olivier Vialette a présenté un résumé du rapport sur la fermeture du réseau cuivre qui a été présenté lors de la réunion du 9 avril dernier dans les locaux d'Orange. Le rapport détaillé a été envoyé à tous les élus. En résumé : la téléphonie par le cuivre sera remplacée par la fibre. **L'arrêt de la commercialisation des lignes téléphoniques classiques est prévu pour le 31 janvier 2026 et la fermeture technique sera effective le 31 janvier 2027.**

Une communication sera faite, auprès des Crempsoises et des Crempsois, dès le mois de septembre.

**Informations des commissions.**

Claude Conquet a présenté un résumé de la commission voirie qui s'est tenue le 11 juin. Avancement des marchés de travaux ou de fourniture de voirie (modernisation de la voirie 2023/2024, PAT 2024, fauchage, débroussaillage 2024, etc...) Avancement des travaux pour les ouvrages d'arts 2024 (murs de soutènements).

Présentation carte VIC sous Géoportail, et mode d'emploi.

Point sur achat groupé de panneaux de signalisation.

Réflexion de réalisation de travaux en interne et mutualisation éventuelle avec les communes.

Le compte-rendu détaillé sera envoyé aux élus dès sa réception.

Points positifs pour la commune : des améliorations ont été apportées sur la route des Fournets et la route du Combal avec du point à temps renforcé en matière première. Une partie des routes de Pouzergues, du Mas de Batié et du chemin de la Vallée vont être entièrement regoudronnées. Le fauchage des banquettes sera effectué à partir du 19 juin sur les routes classées d'intérêts communautaires.

#### Informations diverses.

- Eglise : les travaux de mise aux normes électriques de l'Eglise sont en attente de la DETR (réponse fin juin).
- Cimetière : les travaux de maçonnerie à l'arrière du cimetière sont en cours, puis l'installation du portail se fera dans les semaines à venir.
- Puits du Combal : la restauration du puits du Combal est prévue avant les vacances d'été.
- Elections législatives : le bureau de vote pour les deux scrutins des élections législatives des 30 juin et 07 juillet se tiendra à la salle du Préau. Le planning des permanences pour la tenue du bureau de vote pour le 30 juin a été validé par les élus.
- Eclairage public : les lampadaires de l'éclairage public ont tous été repeints (gris neutre).
- Auto entrepreneur : Ludovic Lacaze, nouvellement installé, en tant qu'auto entrepreneur sur Cremps sera sollicité, en renfort, pour l'entretien des chemins et autres.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : le document établi, en 3 tomes, par la commission d'enquête suite à l'enquête publique est disponible sur les sites internet de la commune et de la communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne. Une version papier est consultable en mairie.
- Référent moustique tigre : Olivier Frayssinet reconduit dans ses fonctions.
- Panneaux d'affichage à côté de la mairie : les supports des panneaux d'affichage sont en mauvais état. Devis de l'entreprise ATP validé par le conseil municipal à hauteur de 336.00 € TTC. Ils seront repeints (couleur identique au garde-corps de la mairie).
- Travaux avec un broyeur d'herbes : Michel Deilha possède un broyeur d'herbe. Jocelyne Cournède va le solliciter pour nettoyer les abords du Lac du Fraysse, Chemin du Lac du Mas de Vers et la Route du Roucal.
- Plaque bouche à incendie au Mas de Not : la plaque d'identification de la bouche à incendie est défectueuse. Claude Conquet et Jérôme Pouzergues s'occupent de sa remise en état.

#### Quelques dates à retenir :

- le 30 juin : La Gariote Crempsoise organise une sortie découverte en Dordogne.
- le 12 juillet (église) : Lot Allegro organise un concert d'un duo de violoncellistes chevronnés.
- les 27 et 28 juillet : le Comité des Fêtes organise la fête du village de Cremps.
- Tous les jeudis : le marché d'été a lieu sur la place des festivités à partir de 17 heures à compter du 15 juin.

#### Questions diverses.

- Travaux à prévoir à la salle des fêtes : remplacement de tous les luminaires intérieurs et extérieurs par du LED, mise en place d'un nouvel éclairage sur l'estrade, installations d'un interrupteur minuteur à l'extérieur côté terrain de pétanque et d'un détecteur de présence dans les toilettes.
- Contrats locations salle des fêtes et salle Le Préau : rajouter une clause précisant l'interdiction de recharger les véhicules électriques depuis ces 2 salles. En cas de problème électrique la commune ne veut pas être tenue responsable des dommages tant sur le véhicule que sur les installations électriques des bâtiments.
- Route du Roucal : suite à l'interdiction d'emprunter cette route aux 3,5 tonnes deux panneaux seront commandés et posés aux deux extrémités de la route précisant « sauf engins agricoles ».

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 2024

### Approbation du procès-verbal du 18 juin 2024.

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 juin 2024 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### Délibération ZAEnR (zones de d'accélération des énergies renouvelables).

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAEnR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Le conseil municipal, après avoir réalisé un processus de concertation, par la mise à disposition du public apte à formuler ses observations quant aux propositions de zones d'accélération (consultables en mairie au panneau d'affichage et sur le site internet de la commune du 26 juin au 13 juillet 2024 et dont le bilan de la concertation a fait l'objet de deux observations (un avis favorable et une demande de renseignements), après consultation le 16/05/2024 des organes délibérants de l'EPCI (Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne) dont il est membre, après consultation Parc Naturel Régional des Causses du Quercy en date du 12/07/2024 et après en avoir délibéré en son sein en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées, le conseil municipal décide :

- de définir, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées : photovoltaïque toiture, parcelle n°B6, B34, B59, B822, B1213, photovoltaïque sol B1213 (terrain sous salle),
- de notifier ces propositions au référent préfectoral unique du Département du Lot et à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale de (SCOT).

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

#### **Délibération demande de fonds de concours.**

Travaux de l'Eglise. Madame le maire a obtenu de la DETR une subvention de 5 771€. Il convient à présent de demander à la CCPLL un fond de concours à hauteur de 8 656,00 €. S'il est accepté, il restera à déboursier pour la commune la somme de 8 657,50 € HT. Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité.

#### **Informations diverses.**

- Travaux de l'Eglise : le devis est signé. Les travaux débuteront à la rentrée de septembre.
- Travaux du cimetière : le portail sera posé à la rentrée de septembre.
- Puits du Combal : les travaux sont terminés. Reste à étudier et réaliser la sécurité du puits.
- Travaux Croix de Bénaï : suite aux dégâts causés par un véhicule militaire, les travaux de réparation sont terminés. Il convient de procéder au paiement. Il faut préciser que le Ministère des Armées a procédé au dédommagement.
- Travaux Chemin des Fontanelles : les travaux de réfection du mur de soutènement sont terminés.
- Panneaux photovoltaïques sur la toiture de la mairie : la demande de raccordement a été acceptée par ENEDIS. Cela se réalisera sans frais supplémentaire pour la commune. Contact va être pris avec TE 46, M. Leymat, pour la prise en charge de l'étude de la solidité de la structure de la toiture.
- Voirie : suite à la réfection de la route au Mas de Batié, un propriétaire connaît des difficultés pour sortir de chez lui avec son véhicule (la route a été réhaussée pour mettre aux eaux pluviales de s'évacuer). De plus, d'autres trous se sont formés sur la route des Fournets. Les routes de Beuzac et de Biargues ont été oubliées dans l'opération rebouchage des nids de poules et accotements. Madame le maire a demandé à la CCPLL d'intervenir sur le point du Mas de Batié et Michel Marot enverra un mail au technicien de la CCPLL pour les autres points.
- Visite de SOCOTEC : cette entreprise est chargée de vérifier la sécurité électrique des locaux communaux. Mairie : RAS. Salle «Le préau» et salle des fêtes : des blocs de sécurité indiquant la sortie en cas d'urgence sont à changer.
- Route du Roucal : cette route est interdite aux engins de plus de 3,5 tonnes. Des panneaux ont été commandés pour autoriser les engins agricoles à l'emprunter. Montant: 83,66 € TTC.
- Exposition: la Gariote Crempsoise organise une exposition destinée aux artistes créateurs habitant la commune. Date: les 17 et 18 août prochain à la salle des fêtes.
- Achat plaques adressage : la commune a commandé de nouvelles plaques pour de nouveaux propriétaires pour un montant de 142,44 € TTC.
- Nouvel auto entrepreneur : la commune a fait intervenir Ludovic LACAZE, en complément des personnes qui interviennent déjà. Le travail réalisé est satisfaisant (Fontaine Pech de Brau, Chemin du Mas d'Albenque, travail à ferrer, Lac du neuf, espaces poubelles, cour de l'ancienne école, Route du Mas de Vinel).
- Fête votive : elle aura lieu les 27 et 28 juillet prochains.
- Marché nocturne : afin de rappeler aux habitants l'existence de ce marché durant l'été (tous les jeudis en fin d'après-midi) un flyer va être distribué dans les boîtes à lettres prochainement.
- Impasse du Mas de Not : un problème cadastral a vu le jour. Madame le maire s'est rapprochée de l'administration compétente. Affaire à suivre.

#### **Informations des commissions.**

Compte-rendu du conseil d'école de Lalbenque : consultable sur le site de la commune.

PLUI : mercredi 3 juillet, à Vaylats, s'est tenue la dernière commission. Elle a étudié toutes les requêtes des habitants qui avaient eu un avis négatif par la CUI (Commission d'Urbanisme Intercommunale).

#### **Informations diverses.**

Relais Chemin du Pech de Raynal : un élu informe qu'il est nécessaire de solliciter Lot Numérique pour l'entretien de ce pylône et de ces installations.

### **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 OCTOBRE 2024**

#### **Approbation du procès-verbal du 18 juillet 2024.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 juillet 2024 a été approuvé à l'unanimité des présents.

#### **Décision par délégation.**

Loyer logement n°1 ancienne école 515,68 € à partir du 01/11/2024 au lieu de 419,30 € soit une augmentation de 3,26%.

#### **Convention multipartite entre le Syded, le Sictom et la commune.**

L'installation d'un composteur partagé est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle aura lieu le 09 octobre 2024. Patrick Molina aura la charge de l'entretien du composteur. La convention a été validée à l'unanimité des présents.

#### **Convention avec TE46.**

Mme le Maire propose la signature d'une convention avec TE 46 qui nous accompagne pour l'installation des panneaux photovoltaïques. TE 46 a désigné un bureau d'étude afin d'analyser la structure de la toiture de la mairie. Cette prestation est entièrement prise en charge par TE 46. La convention a été validée à l'unanimité des présents. Le bureau d'études s'est déjà déplacé le 1<sup>er</sup> verdict : Au premier abord il sera très compliqué d'installer les panneaux vu l'état actuel de la toiture. Le rapport confirmera les travaux à réaliser.

#### **Examen bases minimum CFE.**

Sujet ajourné faute de données nécessaires.

#### **Demande de subvention.**

L'association Algot (association : formation et information médicale et paramédicale, formation médicale continue, participation aux diverses manifestations scientifiques nationales et internationales, recherche et financement). Suite à l'ouverture du service de soins palliatifs à l'hôpital de Cahors une subvention de 100 € nous est demandée pour l'achat d'une baignoire considérée comme matériel de confort. Virement de crédit du compte 615231 au 65748. Subvention et virement de crédit accordés à l'unanimité.

#### **Plan communal de sauvegarde.**

Nous sommes dans l'obligation de mettre en place un plan communal de sauvegarde pour risque d'incendie bois et forêts la commune étant classée au titre des articles L132-L133 du code forestier. Trame envoyée par la Préfecture à laquelle nous devons répondre avant le 1<sup>er</sup> trimestre 2025. Commission créée : Nathalie Ricard, Claude Conquet, Jocelyne Courède, Jérôme Pouzergues, Michel Marot. Des contacts seront pris avec d'autres communes.

#### **Point sur les dossiers en cours.**

- Aménagement de la RD26 : place PMR à côté de la mairie, radar pédagogique à l'entrée du village, 2 panneaux « cédez le passage » au niveau du marronnier et de l'ancienne école. En attente de devis pour décision.
- Eglise : les travaux commenceront la 2<sup>ème</sup> semaine de novembre. 1 mois de travaux. Aide accordée du fonds de concours de la Communauté de communes pour 8 656 €. Nouveau prêtre : Barthélémy Khondé.
- Travaux mairie : TE 46 analyse faite des devis pour isolation interne, pompe à chaleur, VMC, et électricité.

#### **Devis travaux de rénovation énergétique de la Mairie.**

Isolation et plâtrerie : EIRL Cédric Cavallé : 12 090,21 € HT (ce devis ne tient pas compte du changement et de la pose de la porte de l'escalier). J.M Valéry : 16 100,40 € HT ; Lauval' Innov : 14 926,00 € HT ; Rusquet 46 : 16 430,86 € HT. Avis de TE 46 : ces 4 offres répondent aux performances thermiques demandées par TE 46. Cependant, le Conseil Municipal est en attente de quelques éléments complémentaires pour une prise de décisions.

Pompe à chaleur : Chauf Clim d'Olt : 4 592,00 € HT ; Sarl Weissman : 5 494,00 € HT ; Laurent Baysse : 5 127,00 € HT ; Univib Concept : 4 642,07 € HT.

Avis de TE 46 : ces 4 offres répondent aux rendements énergétiques demandées par TE 46. Cependant, le Conseil Municipal est en attente de quelques éléments complémentaires pour prendre la décision.

**VMC :**

Chauf Clim d'Olt : 3 010,00 € HT ; Univib Concept : 3 253,98 € HT.

Avis de TE 46 : les 2 offres sont équivalentes techniquement

**Electricité :**

Chauf Clim d'Olt : 2 086,00 € HT ; Univib Concept : 2 072,32 € HT.

Avis de TE 46 : les 2 offres sont équivalentes techniquement, prix équivalents, plus de détails techniques dans l'offre de Chauf Clim

Peinture : ATP : 4 181,09 € HT ; Careme Michel : 3 537,00 € HT. En attente 3<sup>ème</sup> devis.

Le plan de financement sera proposé au prochain Conseil Municipal : DETR, Fast, Région, Fonds de concours...

**Devis : Chemin du Lac de Fraysse** : à refaire en intégralité.

Trois devis : Rivière : 11 550,00 € HT ; Imbert : 13 938,00 € HT ; Raffy : 14 836,00 € H..

Le Conseil Municipal va solliciter le technicien voirie de la Communauté de Communes pour avoir son avis.

**Informations diverses.**

- **Point sur adressage** : pour les nouveaux habitants les numéros ont été distribués.

Un rappel à faire sur le site internet pour certains habitants qui n'auraient effectué les démarches administratives du changement d'adresse.

- **Fibre** : communication à faire sur la fermeture des réseaux Orange cuivre.

- **Nettoyage du patrimoine communal** : Michel Deilhes effectue actuellement l'entretien du patrimoine communal : fontaine Lac de Fraysse, Croix de Beuzac, Pouzeraques, fontaine Pech de Brau,...

- **Frais de fonctionnement école publique** : maternelle Lalbenque : 1 812 € (1 660 € en 2023), élémentaire : 736 € (642 € en 2023). Effectifs non communiqués à ce jour.

- **Récup verre supplémentaire place des festivités** : accords du Sictom et du Syded. Chape à la charge de la commune.

- **Déchets cimetièrre** : le Sictom fournira 2 conteneurs. Emplacement à définir.

- **Travaux salles** : travaux effectués au niveau des blocs de sécurité dans la salle des fêtes et dans le "Préau".

- **Passage de l'éclairage des salles en LED** : en attente de devis.

- **Cérémonie des vœux** : 11 janvier 2025 19h. Apéritif dinatoire avec le même traiteur qu'en 2024.

- **Le Petit Echo** : en cours de rédaction.

- **Cérémonie du 11 novembre** à 11h30 devant le monument aux morts.

- **Congrès des élus du Lot** : le vendredi 8 octobre.

- **Nouvelle association** : « Les Tri-Déphasées ». Théâtre amateur. Utilisation de la salle « Le Préau » pour répétitions. 1<sup>ère</sup> soirée théâtrale le 16 novembre à la salle des Fêtes.

- **La Gariote Crempsoise** : Assemblée Générale le 16 novembre à 15h à la salle « Le Préau » et le marché de Noël aura lieu le dimanche 15 décembre.

- **Loto du Comité des fêtes** : le dimanche 08 décembre.

**Information des commissions.**

- **Commission Syded** : colloque sur le traitement des déchets le 26 septembre. Deux centres de tri dans le Lot desservant environ 450 000 habitants.

Un plan stratégique a été élaboré face à la hausse des coûts des ordures ménagères : 60% pourrait être valorisées grâce au tri et au compostage. Il faut donc généraliser le compostage et valoriser les déchets végétaux sur place en développant le broyage de proximité. Objectif : réduire de 27% les apports en déchetterie. Inciter à mieux trier : 18% de refus dans les bacs verts. Un contrôle d'accès va être mis en place dans les déchetteries : carte gratuite.

La moitié des maisons du Lot doivent avoir un composteur individuel quant au composteur partagé au moins 1 par bourg.

Si ces objectifs ne sont pas atteints en 2031 passage à la tarification incitative.

**Information diverses.**

Chemin du Castelet : travaux à prévoir.

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2024****Approbation du procès-verbal du 08 octobre 2024.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 octobre 2024 a été approuvé à l'unanimité des présents.

**Revalorisation loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

Augmentation des loyers des logements à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 de :

- M. Magdeleine Yann : étant actuellement à 540,60 €, il va passer à 553,95 €

- M. Voirin Dominique : étant actuellement à 388,46 €, il va passer à 398,05 €
- M. Molina Patrick : étant actuellement à 503,75 €, il va passer à 516,20 €.

Soit une augmentation de 2,47 %. La revalorisation a été approuvée à l'unanimité.

### **Proposition d'un plan de financement pour les travaux de la Mairie.**

Une estimation du financement des travaux d'isolation et de réhabilitation de la Mairie a été réalisée. Elle se compose des aménagements suivants : isolation du plancher intermédiaire, des murs intérieurs, plâtrerie, peinture, électricité, ventilation et chauffage.

L'estimation de l'ensemble de ces travaux s'élève à 31 117,49 € HT soit 37 340,99 € TTC.

Des demandes de subventions vont être réalisées auprès de divers organismes :

- L'Etat (pour la DETR) à hauteur de 30 % soit 9335 €
- Le Département (FAST) à hauteur de 30 % soit 9335 €
- La Communauté des Communes (pour le Fond de concours) pour un montant de 6223 €
- La part de la Commune serait donc de 6224,49 €

Le conseil municipal dans sa majorité donne son approbation à Mme le Maire pour signer ce plan de financement et pour déposer les demandes de subventions.

### **Virement de crédits.**

Nous déplorons une fraude à la fausse facture subit par la Mairie suite à la réalisation de travaux réalisés par une entreprise courant juillet 2024. Le montant de cette fraude s'élève à 25 320 €.

Dès la connaissance de cette fraude, une plainte a été immédiatement déposée auprès de la gendarmerie. L'assurance de la commune a aussi été sollicitée pour une éventuelle prise en charge, sans retour positif malheureusement.

La facture correspondant aux travaux réalisés doit être acquittée auprès de l'entreprise les ayant réalisés.

Afin de pouvoir réaliser ce règlement, une proposition de virement de crédit doit être réalisée du compte n° 615221 vers le compte n° 65883.

Le conseil municipal dans sa majorité donne son approbation à Mme le Maire pour réaliser le virement de crédit cité ci-dessus.

Afin de pallier à toute nouvelle fraude, il sera demandé aux entreprises réalisant des travaux de ne plus transmettre leur facture par mail mais soit de passer par la plateforme mise en place par l'Etat Chorus Pro soit de présenter celle-ci accompagnée d'un RIB directement en main propre.

### **Présentation étude faisabilité projet photovoltaïque sur toiture de la salle « Le Préau ».**

Pour rappel, une étude avait été faite par Territoire d'Energie Lot pour un projet photovoltaïque en autoconsommation collective sur la toiture de la Mairie.

Un avis technique défavorable a été donné pour raison de structure de la charpente non adaptée. Une nouvelle étude de faisabilité a donc été demandée pour réaliser cet aménagement sur la toiture de la salle « Le Préau ». Deux propositions ont été faites :

- Une proposition d'une puissance de 5kwc (panneaux positionnés sur le côté sud de la toiture seulement) pour un montant estimatif de 14 000 €
- Une proposition d'une puissance de 9kwc (panneaux positionnés sur les deux côtés de la toiture) pour un montant estimatif de 19 000 €

Le conseil municipal dans sa majorité valide la proposition du projet d'une puissance de 9kwc et donne son approbation à Mme Le Maire pour la poursuite des démarches administratives.

### **Convention avec TE46.**

Madame le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre de l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle le « préau » le projet est suivi par les services de Territoire d'Energie Lot.

TE LOT 46 a missionné l'entreprise BET RAMAT pour effectuer une étude de structure, dont les frais seront intégralement pris en charge par la Fédération et propose une convention de mise à disposition. Madame le maire soumet au conseil le projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité : d'approuver cette convention et de mandater Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet. Convention adoptée à l'unanimité.

**Convention prévoyance avec Centre de Gestion du Lot.**

Une protection sociale complémentaire sera rendue obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour tous les agents municipaux pour financer les risques de prévoyance.

A l'issue d'une procédure de consultation, le Centre de Gestion du Lot a retenu Collecteam-Allianz pour répondre à cette obligation pour la période 2025-2030.

La contribution de la Mairie se montera à hauteur de 100 € pour la souscription et de 7 € par mois par agent. Le conseil municipal dans sa majorité donne son approbation à Mme Le Maire pour signer la convention prévue à cet effet avec le CDG46.

**Demandes de subvention.**

Voyage scolaire à Londres : le collège Olivier de Magny de Cahors organise un voyage scolaire à Londres avec une étape dans la Somme du 05 au 11 avril 2025. A cette occasion, il nous sollicite pour une subvention.

1 élève de Cremps scolarisé dans cet établissement étant concerné, il a été décidé à l'unanimité d'octroyer une aide de participation à hauteur de 30 € par nuitée.

Le versement sera effectué soit auprès de l'établissement soit directement à la famille. De fait, il sera procédé à une écriture comptable du compte 615231 vers le compte 65742 pour un montant de 150 €.

Rencontres Chorales Départementales : le collège Olivier de Magny de Cahors prévoit de participer aux Rencontres Chorales Départementales, 1<sup>er</sup> festival des Arts à l'Ecole, qui se déroulera au Futuroscope du 2 au 4 avril 2025. Etant en attente du nombre d'élèves concernés par cette sortie, la décision est remise à une date ultérieure.

**Point sur les dossiers voirie en cours (aménagement RD26...).**

- Aménagement de la RD26 devant la Mairie : un rendez-vous ayant eu lieu le 18 novembre avec M. Louradour du Département, nous sommes en attente de sa proposition technique et chiffrée pour cet aménagement.
- Chemin du Lac du Fraysse : 3 devis ont été demandés auprès des entreprises ci-dessous, ces devis ont été étudiés par M. Ilbert, responsable de la voirie à la Communauté des Communes :
  - Entreprise Rivière : montant des travaux s'élevant à 13 860 € TTC  
Non retenu pour raison de devis pas assez détaillé
  - Entreprise Raffy : montant des travaux s'élevant à 17 803,20 € TTC
  - Entreprise Imbert : montant des travaux s'élevant à 16 725,60 € TTC

Il a été retenu l'entreprise Imbert en précisant, sur les conseils de M. Ilbert, que celle-ci fasse paraître sur son devis la mention « devis forfaitaire en lien avec la quantité de matières premières » et des observations ont été émises par le conseil sur la réalisation de merlons. A revoir avec l'entreprise. Le conseil municipal dans sa majorité donne son approbation à Mme Le Maire pour signer le devis de l'entreprise Imbert.

**Informations diverses.**

- Cérémonie des Vœux 2025 : elle aura lieu le samedi 11 janvier 2025 à 19h à la salle des fêtes sous la forme d'un apéritif dînatoire.
- Eglise de Cremps : pour information, les travaux de mise aux normes électriques doivent commencer prochainement.
- Motion présentée par l'Association des Maires et Elus du Lot : Mme le Maire informe que cette motion concerne le refus d'être une variable d'ajustement du Gouvernement concernant l'effort financier demandé aux collectivités locales par celui-ci à laquelle la collectivité s'associe. Cette motion est affichée en mairie et sera diffusée sur le site internet de la commune.
- Les Echo de Cremps : la mise en page est en cours, un mail a été adressé à toutes les associations communales pour qu'elles nous adressent les comptes-rendus de leurs activités.
- Communication sur la fibre : la planification de cette communication est en cours de réflexion.
- Décorations de Noël : elles seront mises en place le mercredi 4 décembre.
- Plan communal de sauvegarde : la commission se réunira le mardi 26 novembre.

**Information diverses.**

- Le paravent de la salle des fêtes n'est toujours pas posé : une énième relance va être faite auprès de l'entreprise.
- Toiture local à côté de l'église : Il est nécessaire de contacter un charpentier-couvreur pour contrôler la toiture (quelques tuiles ne sont pas correctement positionnées).

## Cérémonies

### **Commémoration du 8 mai**

Une soixantaine de personnes était réunie autour des élus et des anciens combattants le mercredi 8 mai 2024 à 11h30 devant le Monument aux Morts pour célébrer le 79<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 et honorer la mémoire des combattants, déportés et victimes de la seconde guerre mondiale.

Mme la Maire a lu le message du Ministre des Armées, la composition florale a été déposée par les enfants du village, souhaitant ainsi que ce moment de recueillement rassemble jeunes et aînés.

Appel des morts, sonnerie aux morts, minute de silence et La Marseillaise ont clôturé cette cérémonie sous un magnifique soleil.

Les participants se sont ensuite rendus sous le bolet place de l'église pour le verre de l'amitié offert par la municipalité.



Les anciens combattants (Michel Rouelles, Raymond Rouzee, Jean Housard et Roger Gélis porte-drapeau), ont assisté avec beaucoup d'émotions à cette manifestation. Madame le Maire a annoncé à l'assemblée le décès soudain de Michel Armand (ancien combattant).

Elle a donné lecture des différents messages officiels, puis Anna Vialette a lu le message de l'UFAC et Malo Cournède a déposé une composition florale devant le Monument aux Morts. Benjamin Hatterley a fait l'appel des enfants de Cremps tombés pour la France. La sonnerie aux morts, la minute de silence et La Marseillaise, en musique et reprise par l'assemblée, ont clôturé cette cérémonie. Puis le verre de l'amitié a été servi dans la salle « Le Préau ».

### **Commémoration du 11 novembre**

Le 106<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 a été célébré à Cremps. De nombreux Crempsois et Crempsoises se sont recueillis devant le Monument aux Morts afin de rendre un hommage solennel aux soldats morts pour la France lors de la première guerre mondiale de 1914-1918.

La cérémonie s'est faite en présence des Anciens combattants, des élus, des habitants, présidents (es) et membres d'associations, des jeunes des villages ont aussi fait le déplacement pour cet hommage annuel.



## **Hommages à nos deux anciens combattants disparus**

### **Georges Calmette.**

Tout le monde l'appelait Jojo.

Jojo était un passionné de chasse, il aimait partager, en famille et avec ses amis, de bons repas préparés par son épouse Annie.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris son décès le 28 avril 2024, Jojo a été inhumé à Cremps le 2 mai entouré de tous les siens.

Nous présentons nos sincères condoléances à son épouse Annie, à ses enfants Marie-José et Christian et leurs conjoints, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi qu'à toute sa famille.

En tant qu'ancien combattant, le 28 octobre 2011, il lui a été remis la croix du combattant en présence de sa famille et des anciens combattants d'Algérie – Tunisie - Maroc du canton de Lalbenque pour services rendus à la Nation.



### **Michel Armand.**

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris son décès soudain dimanche 10 novembre 2024. Michel était une personne avenante, il aimait plaisanter, discuter, partager de bons moments conviviaux et il avait toujours une petite anecdote à raconter.

Très apprécié, c'est à l'âge de 25 ans que Michel a fait son entrée dans la vie municipale. Tout d'abord sur la commune de Flaugnac où il a exercé 4 mandats en tant que conseiller municipal.

De 1959 à 1965 avec le maire Georges HENRAS

De 1971 à 1977, de 1977 à 1983 avec le maire Michel Rames

et de 1983 à 1989 avec le Maire Fernand RAYNAL.

Puis sur la commune de Cremps il a été adjoint au Maire de Michel Rouelles de 1994 à 2001.

Michel était une figure Crempsoise, il habitait le hameau de Biargues et en était fier. Qui ne le connaissait à Biargues, au volant de son C15 il sillonnait les chemins et se rendait régulièrement chez l'un chez l'autre. Mais c'est surtout au lieu-dit « Berty » commune de Flaugnac où Michel aimait passer du temps à la ferme avec sa famille.

Les dimanches matins étaient rythmés : marché à Concots, un petit café, de temps en temps il jouait à la belote et c'est ainsi que la matinée s'achevait.

Du haut de ses 90 ans Michel était profondément attaché aux valeurs citoyennes et patriotiques, il ne perdait jamais l'occasion d'assister à toutes les commémorations qui se déroulaient sur la commune en tant qu'ancien combattant. Et c'est avec beaucoup d'émotions qu'il acceptait de porter le drapeau tricolore. Entouré de ses camarades Michel Rouelles, Jean Houssard, Roger Gélis, Raymond Rouzee et François Couyba.

Lundi 11 novembre à l'occasion du 106<sup>ème</sup> anniversaire de la commémoration de la guerre de 14-18, l'absence de Michel a surpris de nombreux crempsois

En ces moments difficiles j'adresse au nom du Conseil Municipal de Cremps toutes mes sincères condoléances à ses enfants, à sa sœur Hélène, sa famille, ses proches et ses amis.

Michel, tu es parti rejoindre ton épouse Maïthé décédée en 2019. Repose en paix auprès d'elle. Ton absence va nous manquer.



## **Changement au niveau paroissial**

### **Départ de l'abbé Jean-Martin Méda**

Le dimanche 28 juillet Mme le Maire a pris la parole lors de la dernière messe célébrée par le père Jean-Martin Méda : « Une pensée pour vous aujourd'hui au nom de tous les paroissiens de la commune, en mon nom et celui du conseil municipal.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, vous avez officié à Cremps et dans une douzaine de communes du groupement paroissial de Lalbenque.



Aujourd'hui c'est la dernière messe à l'occasion de la fête votive de Cremps, que vous célébrez.

A compter du 1<sup>er</sup> septembre vous êtes nommé, par Monseigneur Laurent Camiade, curé du Groupement paroissial de Catus-Cazals. C'est une nouvelle étape pour vous et pour nous ; vous allez quitter notre paroisse pour d'autres horizons. Merci pour votre service au sein de l'église vos actions, vos paroles, vos encouragements, votre dévouement, votre vie de prêtre ; merci pour l'accueil que vous avez réservé à chacun, pour les visites des familles et des malades, pour votre sens de la rencontre et votre écoute ».

### **Installation de l'abbé Barthélémy Dinama Khondé**

L'abbé Barthélémy Dinama Khondé a été nommé le 1<sup>er</sup> septembre 2024, curé du groupement paroissial de Lalbenque/Vaylats.

Le dimanche 8 septembre 2024, les paroissiens de Cremps et des communes environnantes ont eu le plaisir de l'accueillir à l'occasion d'une messe unique à Cremps pour tout le groupement paroissial de Lalbenque, suivi de la procession annuelle.

Cette célébration a eu lieu pour la fête de Notre Dame de la Nativité qui est la Sainte patronne de la paroisse de Cremps.

**Homélie de Mgr Laurent Camiade**, évêque du diocèse de Cahors lors de l'installation de l'abbé Barthélémy Dinama Khondé le dimanche 22 septembre à Lalbenque : « Mes frères, en ce jour, vous avez la joie de recevoir votre nouveau curé. J'ai eu la joie d'accueillir le frère Barthélémy qui avait effectué sa formation en Afrique, puis à Rome. Il faisait partie d'une communauté religieuse à vocation missionnaire qui était en train de se disperser. Recommandé par plusieurs prêtres pour son sérieux et son adaptabilité, après un temps de stage et une formation complémentaire aux spécificités de la mission en France, je l'ai ordonné prêtre il y a cinq ans. Il a fait ses premiers pas comme prêtre à Gramat et Rocamadour.



Le voilà maintenant ici à Lalbenque et plusieurs d'entre vous ont commencé à découvrir quelques traits de sa personnalité. Comme curé, il est à votre service. Il n'est pas là comme une star (ce n'est pas son style), mais pour être « *le dernier de tous et le serviteur de tous* » selon les mots du Seigneur aux Apôtres. Peut-être pourrez-vous aussi l'accueillir comme on accueille un enfant car il porte en lui, par son ordination sacerdotale, une configuration spéciale au Christ-pasteur, lui qui demande à être accueilli comme un enfant pour que vous puissiez à travers cela, accueillir Celui qui l'a envoyé, le Père éternel. Le père Barthélémy n'est plus un enfant, sans être un vieillard. Mais les images de l'Évangile d'aujourd'hui peuvent sûrement inspirer votre façon d'être et de tisser les liens que sa nouvelle mission va instaurer entre vous.

Le prêtre est indispensable dans l'Église pour manifester à tous que c'est au nom du Christ que nous sommes rassemblés et que nous accomplissons notre mission de baptisés. Mais le prêtre n'est pas tout dans l'Église. Il y a aussi des diacres (deux actuellement dans votre groupement paroissial) et, bien sûr, des fidèles laïcs, sans oublier les religieuses. Le prêtre est au service de la sainteté de tous, au service de la mission de tous les baptisés. Son autorité est au service de la participation commune de tous les baptisés au sacerdoce du Christ et à sa mission. Dans ma lettre pastorale du 15 août dernier, j'ai résumé ce qu'est la mission des baptisés, *prêtres prophètes et rois*. Je n'y reviens pas, vous pourrez le lire ou le relire. Je voudrais seulement appuyer sur la mission de la paroisse, en ce jour d'installation de votre nouveau curé ».

*Propos recueilli sur le site internet du diocèse de Cahors*

## La vie du village



### CONCERT DE LA SAISON CULTURELLE A CREMPS

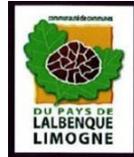
#### MUSIQUE

Vendredi 14 mars 2025

CREMPS - Salle des fêtes - 20h30

### AMOR DE LUENH

### Quand le BRÉSIL rencontre l'OCCITAN !



+ Après-spectacle gourmand sur réservation

Le Quartet « Amor de luènh », amour de loin en occitan, a décidé de décliner la bossa nova et sa chaleur universelle sur des accents de langue d'oc, deux cultures éloignées géographiquement, et pourtant si proches.

Les textes de bossa des grands compositeurs tels que Vinicius de Moraes ou encore Antonio Carlos Jobim sont comme une renaissance des écrits des troubadours du XII<sup>e</sup> siècle. L'occitan et le portugais ont tous deux des sonorités charnelles et se confondent sans qu'on y prenne garde.

Tout public - 🕒 1h00

#### Quartet AMOR DE LUENH

François Lagarrigue : guitare

Alexandre Cajarc de Lagarrigue : saxophone et ténor

Amandine Rey Guy : chant

Ould Yahoui : batterie

Crédit photo : A. Rey



#### Boîte à livres

La municipalité vous rappelle qu'une boîte à livres est à votre disposition Place de l'Eglise sous le bolet.

N'hésitez pas à déposer et à prendre des livres pour occuper vos soirées hivernales.

Bonne lecture à tous

### Veillez à la mise jour de votre adresse

En 2022, la municipalité a mis en place l'adressage. Chaque habitation est dotée d'un numéro. Tous les courriers doivent comporter l'adresse complète.

Si ce n'est pas le cas, merci de bien vouloir faire le nécessaire rapidement afin d'améliorer l'acheminement.

Pour une meilleure distribution du courrier, merci de vérifier vos changements d'adresses auprès de tous vos fournisseurs et administrations.



## Urbanisme

**Les autorisations d'urbanisme communales pour l'année 2024 sont au nombre de 36 réparties en :** Permis de Construire : 7 - Déclaration préalable : 18 - Certificat d'urbanisme : 11

## **Plan Local d'Urbanisme (PLUi)**

Lors du Conseil Communautaire du 27 novembre 2024, le PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne a été approuvé avec la majorité des voix (33 voix pour, 2 abstentions et 2 voix contre).

Les différentes étapes du processus d'élaboration du PLUi ont été respectées : validation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), concertation, arrêt du projet, consultation des PPA (Personnes Publiques Associées), enquête publique et ajustement du dossier. Ce processus a permis de proposer et valider un document au plus près des aspirations du territoire de la CCPLL.

En effet, l'évolution législative et réglementaire en matière d'urbanisme a entraîné une pression croissante pour limiter l'extension des zones constructibles, avec des objectifs clairs de réduction de l'artificialisation des sols et de préservation de l'environnement. Les lois SRU, Grenelle, la loi Climat et Résilience, et les schémas territoriaux comme les SCOT ont progressivement redéfini l'aménagement du territoire, en imposant des contraintes pour réduire la construction sur des espaces naturels et agricoles, au profit de la densification et du renouvellement urbain.

Afin d'être en adéquation avec ce cadre législatif en perpétuelle évolution et de plus en plus contraignant, les bureaux d'études, avec le service urbanisme de la CCPLL, ont été présents tout au long de l'élaboration du PLUi afin de trouver les solutions les moins pénalisantes pour le territoire et le développement de nos communes. Comme l'a souligné le Président, Jean-Claude Sauvier, "Les élus ont permis de doter le territoire d'un document d'urbanisme intercommunal, mais ne nous y trompons pas, ce n'est pas un vote d'adhésion mais un vote responsable pour ne pas bloquer notre avenir et notre attractivité."

Le PLUi entrera en vigueur dès sa publication sur le Géoportail de l'urbanisme (GPU). Il s'appliquera ainsi automatiquement aux communes régies par Règlement National de l'Urbanisme (RNU) : Belmont-Sainte-Foi, Saint-Martin-Labouval, Concots, et Saillac, et remplacera tous les documents d'urbanisme des autres communes : les PLU (Aujols, Beauregard, Flaujac-Poujols, Belfort-du-Quercy, Lalbenque, Limogne-en-Quercy) ainsi que les cartes communales (Bach, Berganty, Cénevières, Crégols, Cremps, Escamps, Esclauzels, Laburgade, Lugagnac, Montdoumerc, Varaire, Vaylats et Vidailac). Il est également à noter que l'approbation du PLUi permettra d'instituer le périmètre du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur toutes les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) telles que délimitées dans le règlement graphique du PLUi de la CCPLL.

L'intégralité des pièces du PLUi ainsi que les délibérations des sujets concernés seront disponibles sur le site internet de la CCPLL dès la publication du PLUi sur le Géoportail de l'Urbanisme : <https://www.cc-lalbenque-limogne.fr>

## **Etat civil**

### **Naissances**

- Dan SUDRE, né le 31 janvier 2024 à Cahors

### **Mariage**

- Yvon Brieux Jean TRÉDAN et Claire ESPITALIE le 04 mai 2024

- Sylvio FRANCA et Martine HAMADA le 22 juin 2024

- Loup DUCLOS et Charlotte BRONNER le 13 septembre 2024

### **Décès**

- Georges CALMETTE, décédé à Cahors le 28 avril 2024, à l'âge de 86 ans, inhumé à Cremps le 2 mai

- Franck BAJUS, décédé à Nijmegen le 13 mai 2024, à l'âge de 53 ans,

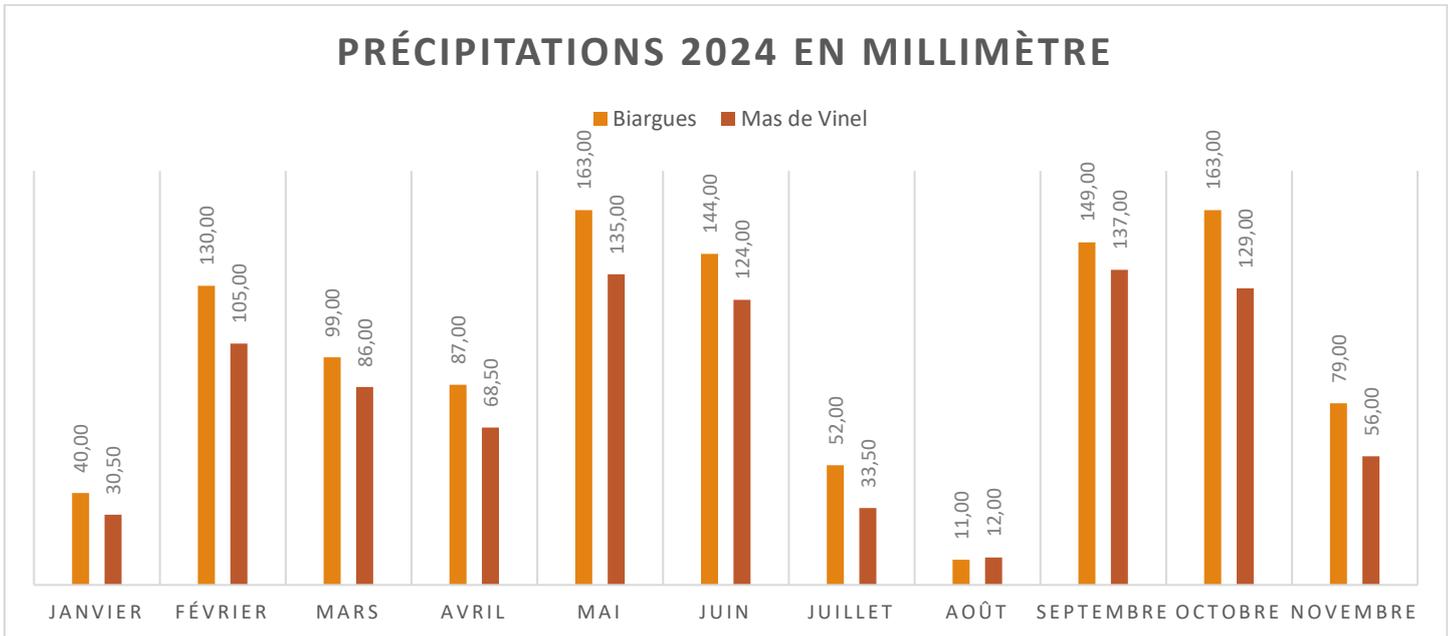
- Patrice TEULIERES, funérailles civiles le 24 mai 2024 au crématorium de Montauban

- Michel ARMAND, décédé à Cremps le 10 novembre 2024, à l'âge de 90 ans, inhumé à Cremps le 15 novembre



## Pluviométrie

### PRÉCIPITATIONS 2024 EN MILLIMÈTRE



Soit un total annuel à fin novembre de 1117,00 mm pour Biargues et 916,50 mm pour le Mas de Vinel

## Environnement

### Mise en place du tri sélectif dans le cimetière

Prochainement, des conteneurs pour le tri vont être installés dans le cimetière de la commune afin d’y déposer les déchets. Le SICTOM mettra à la disposition des usagers 3 conteneurs pour les :

- Déchets résiduels : fleurs en plastique, ...
- Emballages et papiers recyclables : pot en plastiques, film plastique, papier et cartons
- Déchets compostables : terre, plantes et fleurs naturelles

La population est invitée à trier les déchets selon leur nature pour qu’ils puissent être valorisés de manière responsable. Une nouvelle mesure pour une gestion plus écologique et naturelle du cimetière.

Ensemble, faisons de notre cimetière un lieu de mémoire et de recueillement tout en préservant l’environnement.

### Toujours des dépôts sauvages de déchets aux abords des espaces poubelles

Ces actes d’incivilités nuisent à notre environnement, à la salubrité des lieux et impactent la collectivité et les usagers. C’est pourquoi, il est de la responsabilité de tous de conserver un environnement propre et agréable au quotidien.

Tout dépôt sauvage de déchets aux pieds des conteneurs ou plus largement sur la voie publique ou dans la nature est un comportement intolérable d’autant plus que des solutions existent.

La déchetterie de Lalbenque est accessible à l’ensemble des usagers dans le respect du règlement intérieur pour déposer ses déchets volumineux ou toxiques (métaux, cartons d’emballages, gravats, bois, mobilier, déchets d’équipements électriques ou électroniques, piles, batteries...) en vue d’être valorisés en nouveaux objets ou à défaut d’être traités dans des filières spécialisées. Les jours et horaires d’ouverture sont les suivants :

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Lalbenque</b>	1699 route de Cahors	Fermé	9h00 – 12h00	Fermé	Fermé	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00
T/F. 05 65 20 17 46	46230 Lalbenque	14h00 – 18h00	Fermé	14h00 – 18h00	14h00 – 18h00	Fermé	14h00 – 17h00

# Tontes et feuilles, les alliées du jardin mais plus de la déchèterie !



Les règles  
évoluent  
en 2025



**Dans la nature, tout est question d'équilibre : rien ne se perd, tout se transforme. C'est précisément le cas pour les feuilles mortes et l'herbe tondue. On les appelle à tort les "déchets verts". Elles sont en fait de véritables "ressources vertes" essentielles à nos jardins et potagers ! Savez-vous comment les utiliser ?**

Les végétaux représentent le plus gros flux apporté dans les déchèteries du territoire. Une bonne partie concerne des feuilles et tontes qui peuvent facilement être valorisées au jardin. Ces "ressources vertes" sont un maillon essentiel du cycle naturel et favorisent la biodiversité. Voici quelques astuces pour réutiliser tontes et feuilles en évitant les trajets contraignants et coûteux vers la déchèterie.



## QUE FAIRE DE SES TONTES DE PELOUSE ?

Est-ce que vous rempliriez votre remorque d'eau pour la vider en déchèterie ? Non ? Pourtant, c'est ce qu'il se passe lorsque l'on apporte des tontes qui sont composées à 80 % d'eau ! Au lieu de les apporter à la déchèterie et de leur réserver un long parcours de traitement, gardons directement ces ressources au jardin !

> Ne rien faire = bien faire !?

Ne pas ramasser l'herbe coupée est certainement la mesure la plus efficace. On appelle ça le mulching. Il permet de réutiliser directement la tonte coupée et de nourrir son sol sans travail supplémentaire : pas de ramassage, pas de transport vers la déchèterie...

> Réduire sa surface à tondre pour diminuer le temps à y consacrer.

Tondre certaines parties utilisées du jardin et laisser en jachères fleuries celles qui le sont moins favorise la biodiversité et réduit le besoin de tondre. Il est aussi possible de tondre par alternance différentes parcelles de jardin pour les mêmes bénéfices.

> Tondre moins souvent et plus haut

Cela aide la pelouse à mieux résister à la sécheresse et espace les sessions de tonte. Une hauteur de coupe à 10 cm est un bon compromis.

> Utiliser l'herbe coupée en paillage

Pour les adeptes du ramassage des tontes, il suffit d'en déposer une fine couche (5 cm) dans les jardinières et potagers, aux pieds des arbres et massifs. À renouveler régulièrement lorsque le paillage est consommé par le sol. Cela permet de maintenir l'humidité, protéger du froid ou de la chaleur, et de nourrir le sol. De plus, cette technique empêche aussi les herbes indésirables de s'épanouir. Pratique, non ?

## QUE FAIRE DE SES FEUILLES MORTES

> Ne rien faire = bien faire !?

Naturellement, les feuilles tombées sur un sol enherbé se dégraderont pendant l'hiver. La première tonte de printemps achèvera le processus.

> Stocker les feuilles

Les feuilles mortes sont utiles toute l'année, notamment pour équilibrer son composteur (moitié de déchets humides de cuisine et moitié de déchets secs du jardin). Les stocker grâce à un silo « fait-maison » permet de les utiliser toute l'année. Une chute de grillage et trois piquets feront l'affaire pour réaliser ce piège à feuille.

> Fabriquer un terreau simple et gratuit

Pour les feuilles que l'on doit ramasser (toitures, allées, terrasses...), il existe une solution simple : le tas au fond du jardin. En mélangeant avec les tontes fraîches ou autres petits végétaux verts, on obtient un super terreau en toute simplicité !

> Utiliser les feuilles en paillage

Comme les tontes, les feuilles mortes peuvent également être utilisées en paillis. Disposées en couches épaisses au pied des plantations, elles empêcheront les indésirables de pousser, protégeront de la chaleur ou du froid et apporteront de la matière organique en se décomposant.

Nous espérons que ces astuces vous donneront des idées pour valoriser tontes et feuilles au jardin et profiter de ces ressources précieuses plutôt que de les apporter en déchèterie. En effet, le Syded a pris la décision de ne plus les accepter à partir de 2025. D'ici là, chacun aura l'occasion de tester ces différentes astuces pour un jardinage 0 déchet.

## Congrès des Maires et des Elus du Lot

**Congrès des maires et élus du Lot 2024 : « Des moyens d'agir, de la simplicité mais aussi du respect : voilà ce que veulent les élus de terrain » lance Jean-Marc Vayssouze-Faure**

Retour sur ce temps fort de la vie politique du département.

Le Congrès des maires et élus 2024 s'est déroulé ce vendredi 19 octobre au parc des expositions du Grand Cahors. Un temps fort pour les édiles des communes du département. Après une minute de silence en hommage aux élus disparus cette année, c'est Roselyne Valette, maire de Fontanes (où se situe le parc), qui a donné le coup d'envoi de la manifestation, et a partagé son expérience de 1ère magistrate d'une petite commune « sous pression ». « A nous élus de conjuguer liberté locale et intérêt général pour faire avancer la France » a déclaré en suivant Jean-Luc Marx, président du Grand Cahors, avant de laisser la parole à Jean-Marc Vayssouze-Faure, président de l'AMF46, et sénateur du Lot, est revenu sur le contexte politique, « instant d'incertitude pour notre pays » avec « un gouvernement éjectable » en défendant les collectivités territoriales : « Dans ce contexte dégradé, il est particulièrement malvenu de faire porter la responsabilité aux collectivités territoriales, qui ont maintes fois prouvé leur bonne gestion. Ces accusations sont d'autant plus malsaines que, ces dernières années, les collectivités n'ont cessé de subir des transferts de compétences forcés et mal compensés. Je pense à l'urbanisme, au périscolaire, à l'état civil avec le nouveau passeport biométrique ou encore à la GEMAPI, sujet sur lequel notre responsabilité et le montant des travaux ne vont cesser de croître. Pire encore, les collectivités ont très régulièrement été contraintes de s'engager dans des domaines régaliens parce que les dysfonctionnements étaient criants. C'est notamment le cas en matière de santé, de sécurité publique ou d'accueil physique et d'accompagnement administratif de nos concitoyens. Les structures France Services et le car des services publics en sont d'ailleurs un bon exemple. Qu'est-ce que l'on y traite ? Les déclarations d'impôts, les cartes grises, les prestations familiales : autant de missions qui ne relevaient pas jusqu'alors des collectivités. Il est donc tout à fait inacceptable de demander aux collectivités, qui gèrent bien, d'être la variable d'ajustement d'un État qui gère mal. Il n'est pas acceptable non plus que l'on nous demande un effort aussi colossal

que celui que prévoit le projet de loi de finances pour 2025. Ce sont 5 milliards d'euros annoncés mais, en réalité, il s'agit d'un effort de près de 10 milliards d'euros, si l'on compte les coupes directes et indirectes, les désengagements de l'État et les effets non compensés de l'inflation. Contribuer à l'effort, oui. Accepter que l'on puisse à ce point nier le rôle fondamental des collectivités, cela me paraît inenvisageable. Les économies vont toucher nos communes, à qui l'on demande de bien vouloir payer la facture du quoi qu'il en coûte. Ces économies pourraient également affecter nos territoires. C'est ce que je crains, en particulier pour l'avenir de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, quand je lis les annonces du ministre des Transports qui souligne la fragilité de l'exécution du plan de 100 milliards d'euros en faveur du ferroviaire d'ici 2040. Je le dis ici devant vous : nous n'accepterons pas que notre département soit une nouvelle fois méprisé et que le principe d'égalité entre les territoires soit définitivement sacrifié. »



Et de conclure sur « cette intime conviction que c'est notre démocratie locale qui est la plus à même de sauver la République » : « Des moyens d'agir, de la simplicité mais aussi du respect : voilà ce que veulent les élus de terrain pour aider notre pays à se relever des multiples crises qu'il traverse. Du respect, de la reconnaissance et de la bienveillance dans la parole publique. Vous savez aussi que vous pouvez compter sur des interlocuteurs proches de vous. Je veux d'abord citer le dévouement et l'efficacité des services de l'État dans le département. Merci Madame la préfète à vous et à vos équipes d'essayer de trouver des solutions dans des situations parfois inextricables. Merci de continuer à tenir tête à l'amicale de la procédure complexe et aux partisans de la réglementation qui fourmillent d'idées pour nous rendre la vie toujours plus compliquée. Les élus ont besoin de vous. Nous avons besoin de cet État de terrain qui écoute, qui accompagne et qui soutient, plutôt que d'un État lointain qui décourage, qui empêche et qui contraint. Mes chers amis, je sais que vous pouvez aussi compter sur des collaboratrices et des collaborateurs dévoués et de grande valeur. Je parle bien entendu des secrétaires de mairie dont je veux saluer ici l'engagement sans faille. Enfin, vous pouvez naturellement compter sur notre association, sur les membres du bureau et du conseil d'administration, pour continuer à vous accompagner et à vous défendre sans relâche. »

## Crèche de Noël

La traditionnelle crèche de Noël a fait son apparition en l'église de Notre Dame de Nativité.

Les bénévoles la réalisent tous les ans.

La dernière messe de l'année 2024 a eu lieu le dimanche 8 décembre, les paroissiens ont pu admirer cette belle crèche.

Merci à tous les bénévoles qui participent à l'embellissement de l'église.



**FERMETURE DU RESEAU TELECOM CUIVRE au 31 janvier 2027****PREPAREZ-VOUS DES MAINTENANT POUR EVITER UNE COUPURE DE VOS SERVICES INTERNET ET DE TELEPHONIE FIXE**

Une grande page de l'histoire des télécommunications est en train de se tourner.

Pendant plus de cinquante ans, le réseau cuivre a accompagné les Français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'Internet haut débit, grâce à l'ADSL. Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par la fibre optique (ou d'autres technologies pertinentes).

Face à l'accélération des usages numériques et aux besoins croissants en connectivité, le réseau historique en cuivre a en effet atteint ses limites. Les réseaux en fibre, déployés massivement partout en France par les opérateurs et les collectivités locales dans le cadre du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, permettent de mieux répondre aux enjeux numériques d'aujourd'hui et de demain.

Dans ce contexte, Orange (anciennement dénommé « France Telecom ») a annoncé dès 2019 sa volonté de fermer progressivement le réseau télécom cuivre, dont il est le propriétaire.

Cette fermeture ne signifie pas pour autant la fin de la téléphonie fixe et des services utilisés au quotidien (appels téléphoniques, Internet, TV, VOD, streaming, services spéciaux, etc.). Au contraire, l'ensemble de ces services sont disponibles sur le réseau fibre dont le déploiement s'achève/est achevé sur notre commune. Il n'est pas nécessaire de vous abonner à Internet ou à la télévision, si vous souhaitez uniquement conserver une ligne de téléphonie fixe. Vous pouvez choisir parmi les offres de plusieurs opérateurs le service le plus adapté à vos besoins et le tarif d'abonnement le plus avantageux.

Le réseau cuivre sera définitivement fermé à Cremps en 2027.

La fermeture du réseau télécom cuivre, support historique des services de téléphonie fixe et d'Internet (ADSL, vDSL, etc.) aura lieu au plus tard le 31 janvier 2027 sur notre commune.

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau<sup>1</sup>, vous devez vous préparer à vous connecter à la fibre<sup>2</sup> pour éviter une coupure de vos services à cette date.

- Qui est concerné ?

Si vous êtes toujours connecté à ce réseau télécom cuivre, vous êtes concerné :

- que vous soyez un particulier, une administration publique, une association, un professionnel ou une entreprise ;
- que vous ayez seulement un service de téléphonie fixe ou que vous utilisiez d'autres services : Internet, TV, Vidéo à la Demande (VOD), streaming, services spéciaux, etc. ...

Si tous vos services vous sont déjà fournis via la fibre optique par votre (vos) opérateur(s), vous n'êtes pas concernés par les conséquences de cette fermeture<sup>3</sup>.

- Comment vont se dérouler les opérations ?

Au plus tard le 31 janvier 2027, tous les accès Internet et/ou les services de téléphonie fixe encore actifs sur ce réseau cuivre seront définitivement coupés.

---

1 Si vous ne savez pas répondre à cette question, contactez votre opérateur de téléphone fixe et/ou internet

2 Pour les locaux qui ne pourront être rendus éligibles à la fibre optique, des solutions alternatives performantes seront proposées par les opérateurs.

3 En cas de doute, n'hésitez pas à contacter le ou les opérateurs de vos services de télécommunications fixes

4 Ou autre solution alternative.

5 Enquête Arcep, « Pour un numérique soutenable », édition 2022. Disponible ici :

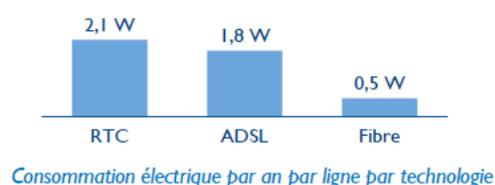
[https://www.arcep.fr/uploads/tx\\_gspublication/enquete-PNS-edition2022-infographie\\_avril2022.pdf](https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/enquete-PNS-edition2022-infographie_avril2022.pdf)

Que devez-vous faire pour continuer à bénéficier de vos services ?

Il vous appartient d'anticiper et de préparer cette transition afin de continuer de bénéficier de vos services (téléphonie fixe et/ou Internet et/ou TV et/ou autres usages spécifiques) après le 31 janvier 2027. Vous devez, si cela n'est pas déjà fait, vous rapprocher de votre opérateur actuel ou de l'opérateur de votre choix pour faire le point sur vos besoins et souscrire une offre sur le réseau fibre<sup>4</sup>. Si vous n'avez aujourd'hui qu'un service de téléphonie fixe et que vous souhaitez conserver uniquement ce service et ne pas avoir accès à Internet, cela est tout à fait possible sur le réseau fibre.

Votre opérateur vous a peut-être déjà contacté à ce sujet, ou pourrait le faire prochainement. Veillez à prendre attention à ces communications. Assurez-vous également d'être bien en contact avec votre opérateur : des opportunistes pourraient profiter de cette opération pour au mieux vous proposer des prestations inutiles ou superflues, au pire tenter de vous escroquer.

- Quels sont les avantages de la fibre ?
- Elle offre des débits plus élevés que ceux disponibles sur le réseau cuivre.
- Le signal est de meilleure qualité pour une connexion internet optimale.
- La fibre permet aussi de connecter de nombreux appareils simultanément avec pour chacun une connexion fluide et sans coupure.
- La construction récente du réseau fibre lui garantit une plus grande évolutivité face à l'augmentation des débits et donc une plus grande pérennité.
- Et enfin, la fibre offre de meilleures performances énergétiques : un passage à la fibre divise par 4 la consommation énergétique de l'accès fixe<sup>5</sup>.



Pour approfondir ce sujet : <https://www.fftelecoms.org/categories/fin-du-cuivre/>

## Environnement

### Divagation des chiens

Le Maire de la Commune de Cremps rappelle qu'il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique seuls et sans maître ou gardien. Tout chien circulant sur la voie publique doit être constamment tenu en laisse c'est à dire relié physiquement à la personne qui en a la charge.

Tout propriétaire ou détenteur de l'un des chiens classés dans les catégories chiens d'attaque ou chiens de défense et de garde est tenu d'en faire la déclaration à la Mairie. Sur la voie publique, les chiens de ces deux catégories doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Chiens d'attaque (1<sup>ère</sup> catégorie) : Il s'agit des chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le livre des origines françaises ou LOF). Leurs caractéristiques morphologiques peuvent être assimilées aux races suivantes : Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits *pitbulls*) ; Mastiff (chiens dits *boer bulls*) ; ou Tosa.

Chiens de garde et de défense (2<sup>nde</sup> catégorie) : Il s'agit des races : Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier ; Rottweiler ; Tosa ; et assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Le chien de race Staffordshire bull terrier ne fait pas partie des chiens pouvant être dangereux

Les chiens circulant sur la voie publique, même accompagnés, tenus en laisse ou muselés, devront être munis d'un collier portant gravés, sur une plaque de métal, le nom et le domicile de leur propriétaire, ou identifiés par tout autre procédé agréé.

Tout chien errant non identifié trouvé sur la voie publique sera immédiatement saisi et mis en fourrière auprès du Syndicat Intercommunal de Protection Animale à Cahors, dont la commune est adhérente.

Les propriétaires ont le droit de saisir et de faire conduire à la fourrière les chiens que leurs maîtres laissent divaguer dans les champs, les récoltes et les bois.

Ne sont pas considérés comme errants les chiens de chasse ou de berger lorsqu'ils sont employés sous la direction et la surveillance de leur maître à l'usage auquel ils sont destinés.

Lorsqu'un chien est réclamé par son propriétaire, ce dernier doit, préalablement à la remise de l'animal, acquitter tout propriétaire ou toute personne ayant à quelque titre que ce soit la charge des soins ou la garde d'un animal domestique ayant été en contact, soit par morsure ou par griffure, soit de toute autre manière, avec un animal reconnu enragé ou suspecté de l'être est tenu d'en faire immédiatement la déclaration à la mairie.

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et relevées en vue de poursuites par les services de gendarmerie.

## **Installation d'un composteur collectif sur la place des Festivités**

La loi a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : tous les biodéchets doivent être triés à la source, dans le but d'être valorisés.

C'est donc l'obligation, pour tous, de mettre en place le tri à la source dans tous les lieux où les déchets sont produits, ainsi qu'une solution de valorisation associée.

Pour cela, la mairie souhaite, avec l'accompagnement du SYDED et du SICTOM les Marches du Sud Quercy, proposer aux habitants de la commune la possibilité de composter collectivement.

Mission accomplie, le Mercredi 9 octobre à 11 heures, près de la salle des fêtes, Mathieu, l'animateur du Syded, est venu installer un composteur collectif destiné aux habitants ne disposant pas de place chez eux pour un composteur individuel. Il a déposé de la matière brune dans un premier bac. Dans le composteur, une couche de ce broyat. Il ne reste plus qu'à y déposer les biodéchets du jardin ou de la cuisine par couches successives, de les recouvrir d'une couche de matière brune et de brasser le tout une fois par semaine afin d'obtenir un mélange homogène et équilibré qui, plus tard, sera stocké dans un bac de maturation avant d'être récupéré par les usagers désireux de l'utiliser. Cette opération devrait normalement contribuer à réduire d'environ 30 % le coût de la gestion des déchets des ordures ménagères. Chaque famille présente a reçu un petit sceau pour récolter les biodéchets à composter. Avant de se quitter la municipalité a offert le verre de l'amitié.



## **Vie associative**

### **MEDAILLE D'ARGENT DE LA JEUNESSE et DES SPORTS**

Le 4 mars dernier, Mme Claire Raulin, Préfète du Lot, a remis les médailles de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative (promotions 2023) à 24 dirigeants d'associations reconnus pour leur engagement bénévole.

C'est avec grand plaisir que Mme le maire a été conviée à cette réception pour accompagner Jean-Marie Laudat et son épouse Régine. Jean-Marie est bénévole auprès de plusieurs Associations Nationales et Départementales. Ci-dessous son parcours depuis les années 1965 :

1965 à 1975 : Bénévole Association ANTE (Association Nationale de Tourisme Equestre) antenne du Département du Var.

1976 à 1995 : Directeur de la course d'Endurance Equestre Internationale « Les 2 Jours de Montcuq »

1979 à 2000 : Vice-Président et Président d'Honneur du CNREE 'Comité National des Raids Equestres d'Endurance'

1986 à 1991 : (2 mandats) Président du CNREE (Comité National des Raids Equestres d'Endurance)

1981 à 1984 : Président de la commission des règlements d'endurance auprès de la FFE (Fédération Française d'Equitation sous la présidence de Christian Legrés

1982 à 1990 : Président national du CNREE (Comité National des Raids Equestres d'Endurance)

1993 et suivantes : Président de la Commission d'Ethique auprès de la Fédération Française d'Equitation sous la présidence de Pierre Durand

1990 à 2008 : Vice-président de la Ligue Française pour la Protection du Cheval et Directeur de zone sur 8 départements du sud-ouest.

1988 : Chevalier du Mérite Agricole dans le cadre de la protection du cheval et sport d'endurance

Depuis plus de 20 ans organisateur des concours d'endurance équestres à Cremps (Les 2 jours du Quercy)

1994 à ce jour : (29 ans) Président du Comité Départemental d'Equitation du Lot qui rassemble toutes les disciplines équestres du département du Lot.



***Félicitations Jean-Marie pour ton engagement, ta générosité et ta gentillesse.***

***ENDURANCE EQUESTRE : elle est organisée par les « 2 Jours du Quercy » et le « Comité des Fêtes de Cremps ».***

Le village de Cremps reçoit depuis plus de 20 ans des cavaliers d'endurance. Plus de 210 cavaliers et chevaux ont parcouru cet événement maintenant traditionnel. C'est l'un des premiers concours de la région Occitanie, ce qui permet aux chevaux et cavaliers de se qualifier pour accéder à des épreuves nationales et internationales.

Samedi 9 Mars, ce sont plus de 80 chevaux qui ont parcourus les chemins traversant les communes d'Aujols, Laburgade, Lalbenque, Escamps et Cremps.

Ces épreuves qualificatives SHF Sté Hippique Française 'jeunes chevaux' sont réservées aux chevaux entre 4 et 6 ans parcourant 20, 40, 60 km à vitesse imposée entre 12 et 15km/h et 80 km entre 12 et 16km/h.

Dimanche 10 mars Ce sont 125 chevaux qui ont parcourus les mêmes pistes que la veille. Une douzaine de catégories (chevaux de tout âge) Club / Amateur, ont parcouru des boucles de 20, 40, 60, 80km.

Les épreuves clubs comptent pour le championnat départemental du lot (cavaliers licenciés lotois): 20, 40 et 60 km.

L'endurance équestre pratiquée individuellement est caractérisée par des épreuves d'extérieur courues à vitesse imposée ou libre.

Les parcours sont balisés : bleu 22 km rouge 30 km avec des examens vétérinaires validant la capacité du cheval ou du poney à parcourir de longues distances.

Les premiers départs à 8h au centre du village (salle des fêtes)

Les suivants sont échelonnés par catégories jusqu'au dernier 16h30.

Pas de remise des prix le samedi pour les catégories SHF (jeunes chevaux)

Pour le dimanche la remise des prix se déroulait à la salle des fêtes.

Le vendredi 10 mars un stage de chronométreur était organisé à partir de 14h. Les stagiaires pouvaient ainsi évoluer auprès du jury les 9 et 10 mars.

Chaque année le comité des fêtes de Cremps s'associe à l'organisation des 2 Jours du Quercy pour restaurer matin et midi les cavaliers et leurs accompagnateurs, le jury, les vétérinaires, les bénévoles, les chronométreurs, les signaleurs, les motards, les spectateurs etc...

En 2025 l'endurance aura lieu les 8 et 9 mars.

Venez encourager nos cavaliers et admirer leurs chevaux sur nos superbes chemins balisés qui traversent le Parc Régional des Causses du Quercy.

Chaque année nous recherchons des bénévoles commissaires.

Vous pouvez vous adresser à Jean-Marie Laudat au 06 17 96 86 78

*Régine et Jean-Marie Laudat*

## **L'Association "Rallye Valse et Joyeuse" a tenu son assemblée générale.**

Elle a eu lieu le dimanche 21 juillet à 10h à la salle « Le Préau » à Cremps

**Présents** : Claude Conquet (Beuzac), Daniel Durand, Christian Calmette, Logan Lafleur, Jean-Luc Cournède, Didier Miguez, Benoît Ayrat, André Giles, Guy Conquet, Michel Cubaynes, Michel Deilhaes, Michel Frayssinet, Valérie Pilon, Théo Giles, Nicolas Giles, Olivier Brugidou, Jérôme Pouzergues, Francis Conquet.

**Absents excusés** : Mrs Barrera, Laurent Furheur, Reguenaz, Patrice Ricard

**Pouvoirs** : Mme Lagane donne pouvoir à Jean-Luc Cournède, Patrice Ricard donne pouvoir à Olivier Brugidou

**Rapport moral** : Le président fait part des prélèvements effectués la saison écoulée : Chevreuils : 39 en battue et 9 en tir d'été ; grand cervidé : 1 faon ; sangliers : 48

**Rapport financier** : Le trésorier fait le compte-rendu des dépenses et recettes de l'année écoulée.

### **Préparation de la saison à vernir**

Prix des cartes inchangées : Propriétaires : 30 €, 'Etranger' 150 €, 'battue' 50 €

Mrs Théo Laporte et Maël Durand ont demandé à bénéficier de la carte 'battue', accord à l'unanimité.

Ouverture générale le dimanche 08 septembre

Plan de chasse chevreuils : 50 attributions Battue 39

Tir d'été 11 : Laurent Furheur 10 et Logan Lafleur 1

Vente chevreuils chasseurs : 30 €, autres 50 €

Mois de septembre : battue au chevreuil tous les samedis, rdv

7h30 au lac du Fraysse et les dimanches après-midi, rdv à 15h au lac du Fraysse

Battue au sanglier les dimanches matins

Mois d'octobre : battue au sanglier les samedis et dimanches matins

battue aux chevreuils les samedis et dimanches après-midi rdv

à 15h au lac du Fraysse Plan de chasse grands cervidés : 1 trio attribué

Battue les vendredis 08 novembre et 27 décembre (équipage Armand) Une battue est prévu avec Concots, date à déterminer

Une battue au sanglier est prévu avec Concots et Escamps, date à déterminer

Chasse au lièvre ; ouverture du 08 septembre 2024 au 05 janvier 2025.

Il a été décidé pour la commune de Cremps d'ouvrir la chasse à tir du 20 octobre 2024 au 05 janvier 2025 les samedis, dimanche et mercredis

Les sociétés de chasse de Cremps  
et Laburgade organiseront  
le week-end du 05 et 06 juillet  
un repas « cerf »  
à la salle des fêtes de Cremps

### Aménagement territoire de chasse

A ce jour nous détenons 1 293 ha de droit de chasse, d'autres propriétaires vont être démarchés. 2 trios de lièvres ont été lâchés, 1 par les Balmettes l'autre par le Pech de la croix, il a été décidé de lâcher 3 trios (date à déterminer)  
Cabane de chasse : renouvellement pour un an supplémentaire, 1e chemin d'accès va être emménagé,  
Domaine de Pech Petit : chasse à tir interdite, le droit de chasse n'est pas signé !!! Interdiction de se poster en haut de la cote de Pech Petit.

Le chapitre 3 a été validé, TOUT CHASSEUR QUI SE DEPLACE DOIT SE REPOSTER A 5 METRES D'UN POSTE MATERIALISE,

Par délégation de pouvoir ont été désigné directeur de battue pour :

Cremps : Nicolas Giles, Nicolas Conquet, Michel Deilhaes, Jérôme Pouzergues.

Laburgade : Didier Berthié, Daniel Lafon, Laurent Laporte, Patrice Ricard, Olivier Vialette.

### Informations diverses

La mairie a allouée une subvention de 500 €.

La formation sécurité est obligatoire

SIA : vous avez jusqu'au 31 décembre 2024 pour déclarer vos armes.

La réserve de chasse va être déplacée au Pech de l'Abeille.

La contribution territoriale s'élève à 956 €

Réunion de secteur, elle a eu lieu à Cremps, Michel Bouscary a fait un état des lieux de la situation actuelle :

Montant dégâts de gibiers pour la 2022-2023 : 550 000€ ; Coût de l'estimation (expert) 250 000€

La Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) du Lot accuse un déficit de 400 000€

Le timbre sanglier a été instauré pour un montant de 15€

La contribution territoriale a été remise.

Centre de collecte des déchets à Lalbenque : une subvention de 1000 € avait été attribuée par la FDC pour réaliser la chape.

Ce montant n'est pas suffisant, une contribution financière sera demandé aux communes concernées pour l'achèvement des travaux.

*Le Président, Olivier Brugidou*

## L'Association départementale de chasse au grand gibier.

Le bilan des chasseurs de grand gibier.

Le 13 septembre à Cremps s'est déroulée l'assemblée générale de l'ADCGGL, association départementale de chasse au grand gibier, en présence de Christophe Proença, député du Lot, Catherine Marlas présidente du PNRCQ et vice-présidente du département du Lot, Pascal Malassagne (OFB), Michel Bouscary président de la Fédération de chasse 46, Cédric Cavaillé (UNUCR), Alain Vigouroux (ARGB), Philippe Destrel (FDGP), Jean-Pierre Trémolières (CNB), André Laporte (AFACCC46) et Claude Conquet, adjoint à la maire de Cremps.



Francis Balmes a dressé le rapport moral.

En premier, la sécurité du chasseur et de celle d'autrui. Afin d'éviter les accidents, le chasseur doit connaître le fonctionnement de son arme et le terrain où il chasse.

Le prochain schéma départemental de gestion cynégétique est en préparation de réécriture. Il proscrie de prélever le cerf pendant la période du brame favorable à sa reproduction. Concernant le respect avec le monde agricole et entre chasseurs, l'agrainage hors saison serait la meilleure protection des cultures. Il prône une chasse plus efficace face aux dégâts agricoles avec comme priorité la sécurité. La convivialité et le savoir-vivre ensemble font bien sûr partie des impondérables de l'association. Le rapport moral est voté à l'unanimité. Puis Thibault Destrel le trésorier a présenté le rapport financier. Le montant de l'adhésion reste inchangé, à 3 €. Le budget prévisionnel prévoit une hausse de subvention et un solde de plus de 2000 €. Ensuite Gaétan Aulié, secrétaire adjoint, a annoncé le départ de trois membres du bureau. L'élection des remplaçants aura lieu en septembre 2025.

Thierry Grimal, technicien de la fédération départementale de chasse, a fait le point sur les prélèvements départementaux : 400 de cerfs et plus de 10 000 de sangliers. Pour collecter les prélèvements réalisés et les faire remonter rapidement au national, il demande aux chasseurs d'utiliser l'application "Chassadap" afin de respecter la convention signée au niveau de l'Etat.

Puis Pascal Malassagne, chef de service du Lot de l'Office français de la biodiversité, a fait remarquer que la France avait le plus faible nombre d'accidents mortels de chasse et qu'en vingt ans les accidents avaient baissé de 42 %. Cédric Cavaillé, représentant l'Unucr (Union nationale pour l'utilisation de chiens de rouge), dit avoir effectué 140 recherches par le sang de bêtes blessées et retrouvé moins de 70 animaux. Alain Vigouroux, président de l'ARGB, a signalé le manque de chasseurs pour la recherche et dit qu'il était urgent de faire des formations sur le Lot.

Philippe Destrel représentant de la FDGP (il travaille en collaboration avec la fédération nationale) a ajouté qu'il y avait quarante particuliers assermentés dans le Lot qui connaissent très bien le territoire et qui aident les maires des communes.

André Laporte président de l'AFACCC46 (les associations de chasseurs aux chiens courants) a souligné la très bonne entente avec le GGL et a recommandé aux chasseurs de rester unis.

Enfin, Michel Bouscary, président de la fédération départementale, a signalé que la France était le seul pays d'Europe à indemniser les dégâts causés par le gibier. Les surfaces agricoles détruites n'ayant cessé d'augmenter ces cinq dernières années, il devra résoudre le problème de l'indemnisation. Il a signé un partenariat avec le comité de randonneurs pédestres du Lot.

## **Comité des Fêtes : bilan de l'année écoulée**

Joyeuses fêtes à toutes et tous !

... c'est ce qui nous anime tout au long de l'année !

Merci à tous ceux qui ont rendu possible les moments de rencontre soit en œuvrant à la préparation, l'animation, le rangement soit en venant en profiter. Sans chacun d'entre vous l'association ne serait pas aussi vivante.

### **Un petit regard en arrière sur 2024 :**

En février, un car complet affrété par le comité est parti pour le Lioran. Tous les participants ont plébiscité cette initiative qui sera donc reconduite.

En mars, accueil, sur deux jours, de plus de 150 cavaliers, leur assistance et l'encadrement de la course (jurys, vétérinaires et les courageux signaleurs assurant la sécurité sur les parcours). Le village a la réputation d'être un haut lieu de convivialité pour tous ces participants. Un merci tout particulier aux organisateurs de ce moment de vie du village : les membres de l'association des « deux jours du Quercy ».

Fin juillet la fête du village. Depuis le Covid, il y a de plus en plus de personnes à profiter de cette soirée. Cette fête 2024 est une immense satisfaction tant par l'affluence nombreuse des crempsois et des villages voisins, que par l'ambiance qui marque le retour de nombreux jeunes sur la piste de danse. Ce dernier point est une vraie motivation pour tous les membres du comité des fêtes. Mais, cette réussite, il ne faut pas l'oublier, fut intense en terme de travail en coulisses. La manipulation du matériel est actuellement le point noir, beaucoup de déplacements et pas assez de volontaires. Tout s'est quand même bien passé grâce au gros investissement des bénévoles qui furent plus nombreux dont des jeunes du village. Merci à eux. Pour accueillir plus de public nous avons besoin de votre aide.



En décembre le loto a connu un franc succès et une forte affluence. Les producteurs locaux ont encore été privilégiés pour nos achats et le vélo électrique s'installe comme marque de fabrique de notre loto de Noël. Ce succès 2024 augure une édition 2025 avec des lots encore plus beaux pour que ce loto de Noël devienne un rendez-vous local incontournable.

De septembre 2024 à mars 2025 les soirées jeux du vendredi à 20h30 se tiennent dans la salle du préau. Tous les 15 jours nous nous retrouvons pour découvrir de nouveaux jeux ou pour retrouver nos partenaires. La participation est fluctuante... rien n'oblige à l'assiduité... Quel que soit le nombre de présents des jeux sont proposés. Un petit regret : peu d'enfants même pendant les vacances. Nous invitons donc les parents à venir jouer avec leurs enfants. C'est une bonne coupure avec les écrans et c'est très convivial !

Pour 2025, vous pouvez d'ores et déjà retenir les dates suivantes : Février (date à définir) : journée ski ; 8 et 9 mars : endurance équestre ; 26 et 27 juillet : fête votive ; Décembre 2025 : loto de Noël ; Et peut-être d'autres manifestations ...

Bonnes fêtes à tous

**Le Président, Florent Bonnac**

## **La Gariote Crempsoise – « 2024 » une année très riche**

"2024" une année riche d'un bilan très varié.

\* 17 décembre 2023 – **3<sup>ème</sup> marché de Noël** - 35 exposants et 2 stands pour l'association,

\* 24 mars 2024 - **2<sup>ème</sup> loto de printemps** - (200 personnes). L'association tenait le bar. Alex animait cet après-midi festif.

\* 12 mai 2024 – **3<sup>ème</sup> vide grenier** - une trentaine de stands malgré un temps incertain... PALMIRE et TONIO nous ont régales avec un "poulet façon tajine". THIERRY a proposé des pizzas variées.

\* 30 juin 2024 - **sortie découverte en Dordogne au Pays de BELVES** - Loïc, notre guide, nous a fait découvrir cette cité fortifiée du XI<sup>e</sup> siècle (troglodytes, castrum). Repas au restaurant "du Père William".

\* 17 et 18 août 2024 - **1<sup>ère</sup> exposition** - 18 artistes locaux ont présenté leurs créations uniques et singulières dans des domaines très variés.

Bien que le programme soit chargé, les membres de l'association n'ont pas cessé pour autant leurs activités. Elles se sont retrouvées tous les lundis après-midi, pour tricoter, échanger sur les futurs projets, jouer à des jeux de société et bien sûr faire la pause gourmande...



Troglodytes



Loto



Exposition

Dans le courant de l'année, de nouvelles personnes sont venues nous rendre visite et sont restées, d'autre nous ont quittés (déménagement).

"2025" sera certainement aussi riche en manifestations : **dimanche 18 mai** : sortie découverte à SARLAT 24, **dimanche 29 juin** : vide grenier et puces de couturières, **samedi 9 et dimanche 10 août** : exposition, **samedi 15 novembre** : assemblée générale, **dimanche 14 décembre** : marché de Noël. Il sera peut-être organisé, au printemps 2025, une sortie découverte supplémentaire sur un week-end...

**Venez nous rejoindre très nombreux.**

**La Présidente, Monique Couyba**

## **Association ELAN (Entente Loisirs et ANimations)**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 3 novembre, la démission du bureau a entraîné la dissolution de l'association. Cette résolution a été adoptée à la majorité des voix. La dissolution a été actée en préfecture le 12 novembre.



**La Présidente, Sylvie Bankaert**

## **Nouvelle association : les Tri-déphasées**

Une nouvelle association a été créée sur la commune en date du 23 mai, elle a pour objet : troupe de théâtre amateur. Une première représentation aura lieu le **samedi 25 janvier 2025 à 20h30 à la salle des Fêtes**.

**La Présidente, Florence Castieau**

## Association Lot Allegro

Le vendredi 12 juillet 2024, l'Association Crempsoise « LOT ALLEGRO » donna vie à l'Eglise Notre Dame de la Nativité lors d'un concert interprété par un duo de violoncellistes formé par Emmanuel Coulombel et Antoine Trouvé, deux virtuoses déjà invités précédemment. De grandes œuvres classiques furent entendues: Bach, Vivaldi, Haendel.... Le public chaleureux, venu nombreux, fut récompensé par deux bis "endiablés" de Mickael Jackson et Nirvana qui prouvèrent une fois de plus que la musique classique s'adapte parfaitement à tous les publics.

L'entrée libre était une invitation au plus grand nombre et le pot convivial à la sortie de l'église permit un échange sympathique entre musiciens et public, ravis de leur soirée.

Un projet semblable pourrait voir le jour en juillet 2025...La date sera annoncée ultérieurement.

Le Président, Philippe Hugonny



## Intramuros

Depuis avril 2022, la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne porte l'abonnement de l'application IntraMuros pour l'ensemble de ses communes membres.

Afin de continuer la communication et de présenter au mieux cette application mobile destinée à diffuser les informations de chaque commune, **nous proposons 2 réunions publiques d'informations pour tous les habitants du territoire** afin de leur présenter et de les accompagner dans l'utilisation de cette application.

Vous avez déjà l'application et des questionnements sur l'utilisation ?

Vous avez besoin d'aide pour installer l'application ?

Quel intérêt pour les habitants ?

Nous vous donnons rendez-vous les

- **mardi 7 janvier 2025 à 9h à Cremps** dans la salle des fêtes
- **jeudi 16 janvier 2025 à 18h30 à Varaire** dans la salle des fêtes.



## Rencontre avec le Sénateur

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, sénateur du Lot, était le 13 décembre dernier à Montdoumerc, pour rencontrer les maires du secteur de Lalbenque.

La mise en œuvre de ces rencontres figurait parmi les engagements pris par Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE devant les maires et élus du Lot, dès le début de la campagne des élections sénatoriales. « *Ces temps de travail et de proximité réguliers avec les maires me permettent de relayer efficacement et fidèlement leurs préoccupations au Sénat. Leurs témoignages de terrain nourrissent mon action* ».

Le sénateur du Lot s'est montré à l'écoute des élus qui ont eu l'occasion de s'exprimer sur l'avancement de leurs projets mais également sur les difficultés auxquelles ils sont parfois confrontés. Les participants ont également pu échanger autour des enjeux géopolitiques et internationaux avec le parlementaire qui a présenté les travaux qu'il mène en qualité de secrétaire de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE a réaffirmé que les maires et les élus locaux sont plus que jamais « *les garants de la stabilité du pays et de la continuité de l'action publique locale* », face à une situation politique nationale « *critique et hasardeuse* ».



## Ma déchèterie évolue...

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'accès à la déchèterie se fera avec un QR code

2025 | MA DÉCHÈTERIE ÉVOLUE...

**Nouvelles modalités d'accès !**

À partir de janvier :  
**obtenez votre pass déchèterie**  
Inscription sur [syded-lot.fr](http://syded-lot.fr)

Pass à présenter en version papier ou numérique

**SYDED**  
Lot

Renseignements :  
[syded-lot.fr](http://syded-lot.fr) | 05 65 21 61 63

2025 | MA DÉCHÈTERIE ÉVOLUE...

**Nouvelles modalités d'accès !**

Pour accéder à votre déchèterie, vous devez vous inscrire sur [monpassdechets.syded-lot.fr](http://monpassdechets.syded-lot.fr)

Cette évolution n'a aucun impact sur le fonctionnement de votre déchèterie. Vous devez simplement présenter un pass pour y accéder.

**Votre PASS DÉCHETS sera un QRcode** utilisable depuis votre smartphone ou en version imprimée.

Ce dispositif a pour but d'améliorer les conditions d'accès et de mieux vous accompagner dans le geste de tri.

**Rapide ! Facile !**

**À PARTIR DE JANVIER**  
Demandez votre pass déchets, ça ne prendra qu'une minute :

1. Je remplis le mini formulaire en ligne
2. Je joins un justificatif de domicile
3. Je reçois par mail mon pass

**Pas d'accès à internet ?**  
Contactez notre service déchèterie :  
05 65 21 61 63

**IMPORTANT**  
Prise de RENDEZ-VOUS nécessaire avec la déchèterie pour les apports de "GROS VOLUMES" : déménagement, vide-maison, travaux...

### RAPPEL DES JOURS et HEURES D'OUVERTURE

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Lalbenque</b>	1699 route de Cahors	Fermé	9h00 – 12h00	Fermé	Fermé	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00
T/F. 05 65 20 17 46	46230 Lalbenque	14h00 – 18h00	Fermé	14h00 – 18h00	14h00 – 18h00	Fermé	14h00 – 17h00